

DOSON, LE DEAUVILLE TONKINOIS

N° 23. — Arrêté faisant concession définitive à divers de terrains domaniaux
situés sur la plage de Do-son
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1891, p. 18)

N° 23. — ARRÊTÉ faisant concession

Du 15 janvier 1891

Le gouverneur général de l'Indo-Chine, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu le décret du 12 novembre 1887 ;

Vu l'arrêté du 5 juin 1886, réservant les droits de propriété du Protectorat sur les terrains domaniaux de Do-son, et réglant leur mode d'aliénation ;

Considérant que la création de la station balnéaire de Do-son est d'intérêt général pour les pays de Protectorat de l'Annam et du Tonkin ;

Sur la proposition du Résident supérieur p. i. au Tonkin,

ARRÊTE :

Article premier. — Les art. 4 et 5 de l'arrêté du 5 juin 1886, sont rapportés.

Art. 2. — Il est fait concession définitive des lots portant les numéros ci-après indiqués sur le plan général de lotissement des terrains de Do-son, dressé par le service des travaux publics, et dont une copie demeure ci-annexée, savoir :

1° À M. Linossier, représentant de la maison Baud et C^{ie} demeurant à Haïphong, du lot n° 1.

2° À M. Moulin, commissaire aux Messageries fluviales, demeurant à Haïphong, du lot n° 2.

3° À M. F. Rieunaud, négociant, demeurant à Haïphong, du lot n° 3.

4° À M. Ceccaldi, négociant à Haïphong, du lot n° 4.

5° À M. Béranger, lieutenant aux tirailleurs tonkinois à Haïphong, du lot n° 5.

6° À M. Alexis Levilain, commis de trésorerie, demeurant à Haïphong, du lot n° 6.

7° À M. Maréchal, commis de trésorerie, demeurant à Haïphong, du lot n° 7.

8° À M. André Champin, négociant, demeurant à Haïphong, du lot n° 8.

9° À M. d'Illiers, propriétaire, demeurant à Haïphong, du lot n° 9.

10° À M. Duchemin, directeur de la ferme école de Phu-doan, province de Tuyen-quang, y demeurant, du lot n° 10.

11° À M. Jules Lefebvre, propriétaire, demeurant à Haïphong, du lot n° 11.

12° À M. Brousmiche, pharmacien, demeurant à Haïphong, du lot n° 12.

13° À M. A. Baud, agent des travaux publics, demeurant à Hanoï, du lot n° 13.

14° À M. Vildieu, architecte, demeurant à Hanoï, du lot n° 14.

15° À M. Malod, entrepreneur, demeurant à Haïphong, du lot n° 16.

16° À M. **Jules [Joseph] Méthodius Duhoux**, commis des douanes, demeurant à Haïphong, du lot n° 17.

17° À M. Gustave Dumoutier, directeur de l'enseignement, demeurant à Hanoï, du lot n° 18.

- 18° À M. Nessler, payeur du trésor, demeurant à Haïphong, du lot n° 19.
- 19° À M. Maugain, inspecteur de la garde civile, demeurant à Haïphong, du lot n° 20.
- 20° A MM. Julien Blanc, pharmacien, et Pierre Léon Leclère, défenseur, demeurant à Hanoï, conjointement entre eux, du lot n° 21.
- 21° À M. Auguste Schaal, greffier notaire, demeurant à Hanoï, du lot n° 22.
- 22° À M. Jules Joseph Leduc, négociant, demeurant à Haïphong, du lot n° 23.
- 23° À M. Émile Alphonse Moreau, garde-meubles, demeurant à Do-son, du lot n° 24.
- 24° À M. Paul Dejoux ¹, ingénieur-adjoint, demeurant à Hanoï, du lot n° 26.
- 25° À M. Charles Richard Wehrung ², publiciste, demeurant à Haïphong, du lot n° 27.
- 26° À M. François Joseph Gresse, chancelier de résidence, demeurant à Hanoï, du lot n° 28.
- 27° À M. Antoine Félix Albert Dousdebès, négociant, demeurant, à Haïphong, du lot n° 29.
- 28° À M. Sintas, avocat, demeurant à Haïphong, du lot n° 30.
- 29° À M. Léon Polini, ancien commissaire-priseur, demeurant à Haïphong, du lot n° 34.
- 30° À M. Le Vasseur, publiciste, demeurant à Hanoï, du lot n° 35.
- La superficie de chaque lot concédé est de 2000 mètres carrés.
Ainsi que ces terrains s'étendent et se comportent, sans exception ni réserve.
-

Hanoï, le 15 janvier 1891.

PIQUET.

Par le Gouverneur général :
Le Résident supérieur p. i. au Tonkin,
BONNAL.

N° 475. — Arrêté faisant concession à divers de parcelles de terrain,
domania^l sur la plage de Do-son.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1891, p. 695-696)
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1891)

Du 7 août 1891

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,
Vu l'arrêté du 21 avril 1891 ;
Vu l'arrêté du 4 juin 1885, réservant les droits de propriété du Protectorat sur les terrains domaniaux de Do-son ;
Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 janvier 1891 ;
Sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin,

ARRÊTE :

Article premier. — Il est fait concession définitive :

1° à M. Chazet, entrepreneur, demeurant à Do-son, d'une parcelle de terrain domania^l située dans cette localité, en arrière de la plage et au pied d'un mamelon. Ce

¹ Marie Hippolyte Paul Dejoux : ingénieur en chef des travaux publics au Tonkin, vingt-cinq années de séjour en Extrême-Orient dont une bonne partie dans les possessions britanniques (*La Politique coloniale*, 9 mai 1896). Décédé à Enghien le 31 janvier 1905, à l'âge de soixante-quatre ans.

² Charles Wehrung (1854-1932) : correspondant du *Temps* et ancien négociant au Tonkin. Voir encadré.

terrain, d'une contenance superficielle de mille cinq cent soixante-deux mètres carres (1502 mq) figure sur le plan, ci-annexé, sous les lettres A, B, C, D.

2° à M. Mézières, avocat demeurant à Haïphong, d'une parcelle de terrain située sur la plage de Do-son, dans le périmètre primitivement réservé à l'administration ; ce terrain d'une superficie de deux mille mètres carrés (2.000 mq) figure sur le plan ci-annexé sous les lettres A, B, C, D...., et sous le n° 39.

3° à M. Knosp, entrepreneur, demeurant à Haïphong, d'une parcelle de terrain, contiguë à la précédente, d'une superficie de deux mille mètres carrés (2.000 mq) et portant sur le même plan, les lettres B, E, D, F, sous le n° 39 A.

4° à M. Dupuis, comptable, demeurant à Haïphong, d'une parcelle de terrain contiguë à celle concédée à M. Knosp, d'une superficie de deux mille mètres carrés (2000 mq) et portée au plan précité sous les lettres G, H, I, J, et sous le n° 39 b.

Ainsi que ces terrains s'étendent et se comportent sans exception ni réserve.

Art. 2. — Les présentes concessions sont faites aux charges et conditions suivantes à l'exécution desquelles MM. Chazet, Mézières, Knosp et Dupuis seront tenus, chacun en ce qui le concerne, pour sa part et portion.

Art. 3. — Les concessionnaires devront faire édifier, dans le délai d'un an à dater de ce jour, sur lesdits terrains, des constructions en briques, couvertes en tuiles.

Art. 4. — Ils acquitteront, à compter du 1^{er} janvier 1892, la contribution foncière établie par les arrêts des 12 décembre 1885 et 18 août 1886.

.....
Hanoï, le 7 août 1891.

DE LANESSAN.

Arrêté du 7 août 1892 : Knosp déchu de ses droits à Do-son.

Lancement de Do-Son par Gallay, créateur du [Grand Hôtel](#)

DO-SON (*L'Avenir du Tonkin*, 3 octobre 1894)

On sait que notre confrère, M. de Cuers, s'est érigé, *motu proprio*, en inspecteur des paysages de Do-son. C'est en cette qualité qu'il se lamente de l'aspect minable qu'ont certaines « cai-nha en torchis dévastées et renversées à moitié par un typhon » et dont les propriétaires ne se soucient pas « de dépenser quelques piastres pour les faire réparer, en attendant la construction de la maison définitive, prévue par l'arrêté de concession. »

Ceci nous semble être leur droit indéniable et tant qu'ils ne dépassent pas les délais prévus il n'y a rien à leur dire.

Mais ces ruines, d'après M. de Cuers, sont non seulement un réceptacle de serpents, — il oublie de nous dire s'ils sont à sonnettes — mais encore elles « donnent une impression de tristesse, quand on passe sur la plage. » Et dire que sur les bords du Rhin, on les entretient soigneusement, les ruines, pour le grand plaisir des touristes !

Et alors, M. l'inspecteur des paysages de Do-son ne trouve pas de meilleur remède à cet état de choses que de conseiller de « charger le gendarme de mettre une allumette sous ces décombres. » Pourquoi pas une bombe tout de suite !

En âme et conscience, c'est de l'anarchisme pur, et il y a des gens qui ont été traînés dernièrement en Cour d'assises, pour bien moins.
Faudra soigner ça, confrère.

1895 : Léonardi, ancien directeur de l'hôtel Gallay,
crée le [Grand Hôtel de la Plage](#)

LE TOUR D'ASIE
par Marcel Monnier
(*Le Temps*, 9 décembre 1895)

Avril 1895
Au Tonkin

J'ai employé une journée entière à faire l'excursion de Do-Son. C'est le sanatorium d'Haïphong, la station d'été ; la distance est de 21 kilomètres, par une assez bonne route. La plupart des commerçants d'Haïphong possèdent à Do-Son des villas où ils installent leurs familles et où ils viennent, chaque soir après les affaires, aspirer la saine brise du large. Sur une éminence, un grand chalet destiné à la villégiature du gouverneur général.

L'habitation, sans être luxueuse, est cependant préférable, surtout pendant la canicule, au logement par trop exigu dont la plus haute autorité de la colonie dispose à Hanoï. Do-Son est également une station balnéaire. Les eaux sont rarement visitées par les requins. La plage est magnifique, les élégantes y promènent les dernières modes parisiennes. C'est le Deauville indo-chinois.

DO-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1895)
[pâle, nb corr.]

On construit un peu partout ici, et la station balnéaire s'embellit tous les jours. Il serait temps, croyons-nous, de faire pavé la route, à son arrivée à Do-son, où elle doit passer, c'est-à-dire au centre du village de Do-son. Au début, alors que Do-son-les-Bains n'était qu'à l'état d'embryon, quelques intéressés réussirent à faire construire par le Protectorat une route qui les desservait presque exclusivement. Nous voulons parler de l'unique route existante qui se trouve à l'une des extrémités de la plage et aboutit près de la concession Le Vasseur. De sorte que les propriétaires de villas qui sont à l'autre extrémité, vers la concession Malon, ont près de deux kilomètres de plus à parcourir dans la poussière de la route. Ne serait-il pas équitable de favoriser également tout le monde en modifiant et empierrant un peu le chemin du village qui existe déjà, et aboutit entre les propriétés Léonardi et Dumont ? Le chemin a le triple avantage d'exister déjà, c'est-à-dire de ne pas exiger de grands travaux ni de dépenses sérieuses ; il aboutit à peu près au centre de la plage ; enfin, c'est la route qui conduit au milieu du village, et est la plus suivie par les excursionnistes.

Do-son gagnerait considérablement à cette transformation et tous les propriétaires de villas vers le côté opposé à la propriété Falque, verraien la chose avec plaisir.

Il suffira, d'ailleurs, à M. le gouverneur général, lorsqu'il ira à Do-son, de voir la disposition actuelle pour constater le bien-fondé de notre remarque.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1895)

DO-SON. — L'indemnité de 10 francs, qui avait été accordée l'année dernière aux fonctionnaires qui se rendaient en congé à Do-son, a été rétablie : c'est une très bonne mesure qui a été prise là et si M. le gouverneur général laisse cette année les fonctionnaires libres de s'installer dans tel hôtel qui leur plaît, c'est qu'à son dernier passage à Do-son, il a reconnu que les installations des deux hôtels de Do-son étaient confortables.

CHRONIQUE LOCALE
[DO-SON]
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 août 1895, p. 2)

Ils étaient 26 protestants, ou plutôt 26 protestataires.

Mais avant de protester avec autant d'indignation et de compromettre leur santé par un extravasement de bile, M. Samuel³ et les 25 personnes — 26 en tout, — qui ont cru devoir signer ce télégramme furibardeux et colériforme, auraient dû lire attentivement ce que nous avons écrit et ils auraient vu que nous n'avions pas porté la moindre atteinte à leurs 26 convictions, à celles de M. Samuel et des 25 autres.

Ils auraient pu constater 26 fois, une fois par tête, que nous n'avions parlé que des indigènes et du village annamite et que nous avions eu bien soin de faire exception pour la plage occupée par les Européens. Ce que nous disions était, du reste, le résumé d'un télégramme officiel que nous n'avions nullement amplifié, nous en donnons l'assurance à M. Samuel et à ses 25 compagnons, soit à nos 26 compatriotes. Ce qui est au surplus assez fantastico-rigolard! c'est que le journal qui contient la protestation des 26, M. Samuel & 25, constate lui-même que des cas de choléra ont eu lieu dans le village.

Allons, Messieurs, prenez votre bain en paix, mais ne vous échauffez pas comme ça vous seriez capables de faire 26 maladies, chacun la vôtre.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1895)

Voilà le *Courrier d'Haïphong* qui vend la mèche.

L'état sanitaire à Haïphong et à Do-son est absolument satisfaisant. Pas plus ici que dans notre station balnéaire des cas de choléra ne se sont produits depuis quelques jours.

Ce depuis quelques jours est inquiétant. Qu'en pensent M. Samuel et les autres 25 signataires de la protestation, 26 en tout ?

³ [Samuel Samuel](#) (1842-1901) : négociant, propriétaire et investisseur à Haïphong.

DO-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1895)

On vient de décider la construction d'un bâtiment pouvant servir à la Résidence province et, en même temps, de lieu de villégiature en été au personnel administratif de Haïphong.

Le lieu définitivement choisi serait le mamelon en pointe qui domine le rocher dit des Anglais où s'élèvent les cottages de M. Jack⁴ et de feu M. Vincens.

Une route y donnerait accès en votant de la direction de la villa du Kinh-luoc. Le mamelon se trouve à 97 mètres d'altitude.

Lorsque MM. les résidents y seront installés, on y regardera à deux fois avant de se décider à faire l'ascension de ce pic, surtout dans la journée, pour les entretenir de ses petites affaires. Leur repos y gagnera certainement.

DO-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1895)

M. Baudot, commis de 1^{re} classe des Travaux publics, vient d'être envoyé ici conformément à l'ordre de M. le secrétaire général, et sur la demande de M. le résident-maire d'Haïphong [Hallais], pour faire le cadastre parcellaire de la station balnéaire.

DO-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 octobre 1895)

Les nouvelles constructions vont toujours bon train ici. Nous avons, en commençant par une extrémité de la plage, la villa de M^{me} Mouillard, la villa Levasseur devenue villa Samuel qui va être modifiée et remise à neuf, la villa de la Société forestière qui sera terminée dans quelques jours, un kiosque annexe à la villa de M^e Sintas, et une grande construction destiné à MM. Fournier, Trelluyer et Levaché les entrepreneurs bien connus. Nous ne parlons que des principales constructions ; plusieurs petites villas s'élevant aussi petit à petit en des points différents.

La température est actuellement ici semblable à celle de France.

À MM. LES INSPECTEURS DES COLONIES
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 février 1896)

Simple question.

L'administration centrale s'est émue, avec juste raison, des énormes concessions données à des particuliers en Afrique.

Au Tonkin, nous ne saurions rivaliser avec les Verdier et autres dont les propriétés s'élevaient à des millions d'hectares ; mais, proportions gardées et en tenant compte du morcellement du sol, des faits aussi anormaux se sont produits souvent et l'on peut dire que l'arrêté qui réglemente les concessions n'a guère été suivi.

4 William Charles JACK, ingénieur en chef des ateliers Marty et d'Abbadie.

Il serait particulièrement intéressant de savoir pourquoi l'on a refusé à certains colons ce que l'on a accordé si libéralement à d'autres ?

Pourquoi plusieurs concessions ont-elles été transformées en propriétés définitives, avant même que les concessionnaires aient essayé de remplir leurs engagements ?

Pourquoi, à Do-son, par exemple, a-t-on divisé en petites parts de gâteau les concessions accordées aux personnes prenant l'engagement de bâtir, tandis qu'on donnait d'un seul coup à un spéculateur la moitié au moins du territoire de cette station balnéaire — à des conditions dérisoires — de sorte qu'il ne reste plus rien à accorder en fait de terrain, ou si peu que ce n'est pas la peine d'en parler et qu'un jour ou l'autre, on sera obligé de racheter ce qu'on a vendu ?

Pourquoi tous les habitants français recommandables du Tonkin ne sont-ils pas traités sur un pied d'égalité ?

L'arrêté du 5 septembre 1888 est-il ou non en vigueur ?

S'il a été modifié, nous demandons dans quel sens et, en tout cas, que l'on publie ces modifications que tout le monde a intérêt à connaître.

DO-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1896)

Dans quelques semaines la saison chaude va commencer, et avec elle, la plage de Do-son va reprendre son animation de station balnéaire. Avec le nombre toujours croissant d'arrivants au Tonkin de colons, d'industriels, de fonctionnaires et, surtout, de ménages, la petite ville va devenir de plus en plus importante, et va voir le nombre de ses visiteurs augmenter d'une façon constante.

Il y a trois ans, un mercanti chinois, que l'on a éloigné, avec raison d'ailleurs, y vendait quelques conserves ; l'année dernière, un Européen y avait monté une petite boutique d'épicerie ; cette année, on parle déjà de deux commerçants se proposant d'y installer des succursales et d'y vendre toutes les denrées ou liquides nécessaires à une popote. Cela, bien entendu, en dehors des deux hôtels Gallay et Léonardi. Personne ne se fait d'illusions, sur l'avenir de ce coin privilégié de la colonie, et le prix des terrains y devient de plus en plus élevé. La fantaisie du gros industriel, comme l'ambition du petit colon ou employé est d'avoir là-bas un pied-à-terre, villa ou paillote, où il puisse aller se reposer en liberté, pendant quelques jours de la saison chaude, et aspirer à pleins poumons cette délicieuse brise marine, qui semble donner une nouvelle provision de forces, et est d'autant plus appréciable au Tonkin en général et aux Haïphonnais en particulier, qu'ils sont surtout habitués à respirer l'air empesté des marécages.

Le déplacement d'Haïphong semble occuper exclusivement l'opinion publique, qui oublie trop que le port du Tonkin sera presque découvert, et le bien-être de chacun considérablement modifié et amélioré, le jour où Do-son deviendra un faubourg de Haïphong.

Que faut-il donc pour cela ? Un chemin de fer. Pas un chemin de fer à voie étroite, encore moins un tramway à vapeur, il faut un chemin de fer de 1 m. 40, avec des machines très perfectionnées, avec le confortable nécessaire aux chemins de fer de ce genre, promenoir, fumoir, salon, etc., il faut, de plus, que le voyage s'accomplisse très rapidement et que le prix en soit modique. On devrait pouvoir aller d'Haïphong à Do-son en trente minutes. La distance est relativement peu grande, et si nous devons nous étonner d'une chose, c'est de voir que ce projet si beau, si simple, si utile, soit encore à l'état de... projet, car, en somme, une seule difficulté se présente : la traversée du Lach-tray. Mais nos ingénieurs en ont vu d'autres, et ce ne doit pas être pour eux un obstacle bien sérieux.

En attendant ce chemin de fer, certain, inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné, que notre apathie seule n'a pas permis encore d'établir, pourquoi l'administration ne se décide-t-elle pas à construire ou à faire construire un pont de bateaux ? Elle a, sans bourse délier, une foule de moyens à sa disposition pour arriver au résultat. Elle n'a qu'à provoquer des offres, lesquelles seront sûrement nombreuses, et à choisir la plus avantageuse.

Un pont de bateaux, comme celui qui existe au Sénégal, à Saint-Louis, et que le général Faidherbe fit construire, uniquement pour permettre à son artillerie de franchir le fleuve, suffirait amplement. Le concessionnaire ferait payer une somme de tant par personne, animal ou véhicule, et au bout d'un certain nombre d'années d'exploitation, le pont ferait retour au Protectorat. Les passerelles inutiles qui se détériorent aux docks pourraient aussi trouver là leur emploi.

Plusieurs combinaisons avantageuses se présentent.

Le Protectorat n'ayant que l'embarras du choix, tarde de saison en saison, traîne de retard en retard, empêchant ainsi Do-son de se développer comme il devrait le faire, privant le commerce d'Haïphong d'un mouvement important de voyageurs venant du tous les points du Tonkin et aussi de la Cochinchine, faisant à tous, de ce qui devrait être une promenade agréable, un voyage presque ennuyeux et cela, pour arriver à quoi ? Dans quel but ? Puisque tôt ou tard, il faudra jeter là un pont et un chemin du fer... En vérité nous sommes bien peu pratiques.

En attendant le chemin de fer inévitable, chemin du fer dont l'établissement sera encore forcément retardé, suivant les conclusions du rapport du M. C. Krantz, par l'adoption du projet par les Chambres, un pont s'impose.

H...

TOUT COMME EN FRANCE

[L'organisation du personnel des Travaux publics par l'ingénieur en chef Renaud]
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1896)

Qui d'entre nous se serait jamais douté que les prédécesseurs de M. Renaud ne s'étaient jamais occupés de régler d'une façon strictement administrative la situation et l'avenir des coolies-panka attachés au service des travaux publics du Gouvernement général de l'Indo-Chine française !

.....

Comme leurs appointements ne s'élèveront pas à la somme de 4.000 francs, ils auront droit à l'indemnité de 60 piastres pour se rendre en congé à Do-son ; on choisira naturellement l'hiver pour les y envoyer. De cette façon, nos hôteliers de la station balnéaire, MM. Maurice Gallay et Léonardi, pourront tenir leurs établissements ouverts toute l'année.

.....

DO-SON

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1896)

« Il y a tous les dimanches pas mal de monde à Do-son, et il est d'autant plus de s'y rendre maintenant d'Haïphong que trois industriels, MM. Clop, Léonardi et Gervaise, ont établi un service régulier de voitures.

On continue à construire et à réparer ; la villa de la Société forestière est enfin terminée; MM. Clop et Gallay ont élevé plusieurs pavillons, les entrepreneurs de la nouvelle gendarmerie et de l'hôtel des postes ont déposé entre la plage et la route une grande quantité de matériaux. M. Schneider verra sa villa entièrement terminée dans quelques jours, etc., etc.

Les contestations de parcelles de terrains entre Européens et entre Européens et indigènes sont assez nombreuses.

Le chef de canton, pour éviter tout ennui, tranche régulièrement les différents de la façon suivante : il donne raison à tous deux et laisse les choses en état. C'est une façon tout à fait annamite d'opérer, qui ne manque pas de charme.

Le public réclame avec insistance le plan parcellaire des terrains de Doson. Ce plan, qui a été commencé voilà bientôt deux ans, n'est pas encore achevé, paraît-il. Dans tous les cas, il est impossible de se le procurer où que ce soit.

Il y avait jadis un sentier partant de la plage et allant au village, en contournant le mamelon où se trouvent les villas Benoit, Bédat, Jack, Terraz, etc. Ce sentier était très pratique, très suivi des chasseurs, et diminuait de plus de moitié le chemin à parcourir entre la plage et la partie la plus pittoresque du village. Il est aujourd'hui fermé en plusieurs endroits. Il y avait jadis des routes partant de la plage et venant aboutir au chemin des concessions ; il y en avait une toutes les deux concessions ; de cette façon, chaque propriétaire se trouvait en communication directe avec la mer. Cela n'est plus aujourd'hui. Ainsi, depuis le mamelon de la villa Joséphine jusqu'à la villa Devaux, il n'y a plus de communication directe avec la plage ; la route qui se trouvait entre une des concessions Veyrès et la propriété Bigot a été barrée ; et c'est sur cette route qu'est puisée la terre qui sert à remblayer les rizières d'en face.

Aujourd'hui, Doson est suffisamment développée pour qu'un plan sérieux soit établi. Il importe que chaque propriétaire sache à quoi s'en tenir, et c'est à l'Administration de veiller à ce que les voies de communications restent telles qu'elles étaient prévues et telles qu'elles existaient réellement sur le premier plan de Doson qui a été établi. »

Notre correspondant a parfaitement raison et il serait désireux, dans l'intérêt de la prospérité de notre station balnéaire, qu'on fit ce qui est proposé. Quant au cadastrage de Do-son, il y a une inexactitude : les plans sont faits depuis longtemps : ils sont déposés à la Résidence et aux Travaux publics où, journallement, le public peut venir les consulter et nous pouvons ajouter même qu'il ne s'en fait pas faute.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1896, p. 2, col. 5)

DOSON. — Nous ne saurions trop engager les personnes qui ont l'intention de passer quelque temps à Do-son d'emmener avec eux leur pousse-pousse et un coolie supplémentaire.

Pour toutes leurs courses, excepté dans les montagnes, ils réaliseront une très notable économie, car si l'on veut se servir des chaises de louange, on est rançonné d'une belle façon.

La moindre course coûte quarante sous, le matériel est usé, d'une solidité douteuse et il faut attendre au temps infini pour que mesdames les porteuses se soient mises d'accord avant de vous transporter.

L'année dernière M. le résident d'Haïphong, frappé de ces inconvénients, élabora un règlement et un tarif ; mais le remède serait pire que le mal si on l'appliquait, à cause des prix insensés que le voyageur devrait payer.

Il y aurait certainement quelque chose à faire, mais en attendant que l'on prenne une décision pratique, Le mieux est d'essayer de se soustraire à cette exploitation.

TEMPÊTE
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 août 1896)

.....
À Do-son, la toiture de la maison à étage de la Société Forestière, nouvellement construite sur la plage, a eu sa toiture emportée.

EN INDO-CHINE
(*L'Extrême-Orient*, 13 décembre 1896)

DO-SON. — La tristesse règne sur notre coquette plage et rares sont les Haïphonnais qui se rendent à Do-son pour varier leur vie habituelle ; aussi les deux hôtels se ressentent-ils de cet état de choses et réclament à hauts cris les premiers beaux jours du printemps.

Nous sommes heureux d'annoncer que les travaux de construction entrepris par MM. Teyssier et Cie ont été définitivement reçus par la Direction des Travaux publics. Nous félicitons vivement ces intelligents entrepreneurs et nous leur souhaitons pareils succès pour les constructions que le gouvernement leur a confiées à Vinh et Than-hoa.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1897, p. 2, col. 3)

Un fait d'une nature très délicate vient de se passer à Do-Son.

Un boy annamite aurait commis des attentats à la pudeur sur une fillette d'Européen d'une huitaine d'années environ. Il aurait été pris sur le fait.

Avis aux parents trop confiants en l'honnêteté de leur sale valetaille.

En Indo-Chine
(*L'Extrême-Orient*, 6 juin 1897)

DO-SON. — Un ouragan d'une extrême violence s'est déchaîné sur notre plage dans le nuit de dimanche à lundi. — Les quelques constructions en paillote ont souffert — La toiture de la maison Dejoux a été en partie enlevée — La véranda et le pavillon qui font face à la mer sont complètement découverts.

LA TEMPÊTE À DO-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1897)

Dès quatre heures du soir, un coolie, qui a réussi à faire la route à pied, apporte [à Haïphong] des lettres de personnes bloquées à Do-son.

Le télégraphe ne fonctionne plus entre ce dernier point et Haïphong. Les fils sont à terre.

La route est fortement endommagée. Après le village de Cui-kim, elle est complètement coupée.

L'un des deux ponts de bois est tordu. Toutes les villas situées sur la grande plage, ont plus ou moins souffert.

La villa Schneider tombe en ruines. Celle de MM. Fournier et Cie ne vaut guère mieux. Les paillotes Gavelle, Malod et Lacombe ont disparu. Le mur qui protège la gendarmerie, et celui qui protège la villa Mange ont été enlevés. M. Dreyfus a un mur et l'avant de sa maison démolis. Les fondations de la maison de M. Lauthier⁵ sont à jour. MM. Samuel, Gallay, Léonardi, Bleton, Malod, Porchet, Grandmange ont des dégâts plus ou moins importants à leurs immeubles. La maison Broutin a été préservée par le grand arbre qui est planté entre elle et la mer. Des jardins d'agrément qui avaient été créés entre la mer, il n'en faut plus parler. Tout cela a été remplacé par du sable.

Le commencement de la route, de la corniche vers les écuries de M. d'Abbadie, n'existe plus. Ce coin-là est maintenant une petit plage.

N. P.

UN DÉSASTRE
Les raz de marée à Do-Son
Importants dégâts
(*L'Extrême-Orient*, 21 novembre 1897)

Nos lecteurs savent qu'un raz de marée a eu lieu samedi dernier à Haïphong et Do-son. Il a occasionné des dégâts si importants que le typhon à la suite duquel il s'est produit restera dans le souvenir de tous comme le plus désastreux de ceux qui ont passé sur le Tonkin.

À Do-son, une partie des villas sont détruites, les autres éreintées. Une tempête violente, avec vent du nord-est, coïncidant avec une marée de 3 mètres 10, ce qui n'est rien cependant, puisqu'il y en a de 3 m. 70 a fait gonfler la mer à un tel point que tous les Do-sonnais étaient épouvantés..

Les vagues énormes balayaient les terrasses et les malmenaient fort. C'est ainsi, qu'entre autres, celle de M. Dumoutier a été visitée : le mur de soutien a été arraché sur toute sa longueur et n'est plus qu'un amas de décombres. Deux cents mètres carrés de terrain dans le basse côté qui borde la rue creuse entre le jardin et M. Samuel ont été arrachés.

Toutes les propriétés de la plage ont été atteintes. La rotonde, le mât de pavillons, les terrasses de l'hôtel Gallay ont été emportés : tout est nivelé par la mer. L'aspect de la plage, le matin, rappelait les horreurs des tremblements de terre de 1891 au Japon.

À partir de l'hôtel Gallay, la mer a repris en profondeur trente mètres de terrain sur les propriétés. Le sol des jardins et les murs de clôture ont disparu. La maison Schiess, fort éloignée cependant, est maintenant à pic sur la mer, ainsi que celle de M. Bleton.

D'autres sont écroulées et totalement ruinées.

La plus ravagée est sans contredit celle de M. Schneider, imprimeur. On dirait qu'on l'a éventrée à coups de canon. Tout le mur de façade de la maison s'est enfoncé d'un mètre dans le sol, entraînant la terrasse, les toitures les plafonds, éventrant les pignons. Les escaliers disloqués par blocs énormes qui chevauchent les uns sur les autres offrent l'aspect le plus lamentable. Là comme ailleurs, le désastre a été produit par l'action de la mer sur le sol.

⁵ Paul-Auguste Lauthier : comptable, puis transitaire à Haïphong.

Tout le terrain est emporté et les fondations d'abord mises à nu, se sont trouvées ensuite sans appui. Les maisons se sont écroulées comme des châteaux de cartes. Les habitants qui restaient dans les édifices plus solides ont été bloqués chez eux comme dans une île, jusqu'à deux heures de l'après midi.

Les vagues déferlaient dans la ruelle Samuel comme dans un canal et la mer remplissait la rue verte. La marée descendante a sauvé enfin Do-Son.

La nuit suivante, la mer est revenue avec 10 centimètres de plus de marée, mais le vent ayant faibli les vagues se sont arrêtées sur les ruines de la veille.

DO-SON
[Nouvelles villas]
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1898)

Si le bel élan de construction, qui s'était manifeste au temps où le commerce marchait au Tonkin s'est arrêté, il faut cependant compter quelques jolies villas construites depuis peu : un joli chalet appartenant à M. Tissier, les maisons Fournier-Trelluyer-Levaché, F. H. Schneider, etc. L'ancienne *cai-nha m'en Fouti*, de notre frère de Cuers, a pris un grave aspect depuis son changement de propriétaire, elle a été augmentée d'une façade, sorte de portique, flanquée de deux tours carrées, qui lui donnent de l'aspect de quelque temple protestant. Mais le confortable intérieur, dit-on, rachète la lourdeur de l'édifice, qui est d'ailleurs sans prétentions.

Les chambres des tours avec leurs quatre baies fermées de persiennes réalisent l'idéal de Paul-Bert, qui prétendait que l'on devait habiter l'été dans un garde-manger, pour se bien porter.

Mais ce qui prime tout en fait de constructions, c'est la villa de MM. Marty et d'Abbadie qui s'élève, sur un des plus hauts mamelons, du côté opposé à la maison de M. Malon.

Deux routes, de chaque côté de la montagne, y conduisent ; comme aspect c'est celui des villas riches de Hong-kong. Le corps principal de logis se prolonge d'un côté, comme une sorte d'orangerie, le reste du Carré formant terrasse.

Cette partie contient un vaste hall et des chambres d'amis. Tout le mamelon appartenant à ces messieurs est planté de pins, qui poussent admirablement et changeront tout à fait l'aspect du paysage dans quelques années.

Voilà un bel immeuble qui fait juste le pendant sur la baie des pêcheurs à la maison de M. de Saint Mathurin.

Si les particuliers ont donné des preuves d'initiative, par contre, l'administration ne paraît pas avoir fait quelque chose en ce qui concerne l'entretien des rares voies de communication de Do-son.

L'unique rue de la Plage est à peu près carrossable, mais il en est autrement à partir de la corniche qui contourne la maison Malon. Depuis quatre ans, on ne paraît pas y avoir touché ; on enfonce dans le sable toujours aux mêmes endroits, les ponts se détériorent de plus en plus ; il semble qu'on n'y a versé une pelletée de terre ou une brouettée de cailloux.

Et cependant, ce ne sont pas les pierres qui manquent ; il n'y a qu'à se baisser pour en ramasser, à condition de les faire casser préalablement.

Une équipe de coolies ou de prisonniers aurait bien vite fait d'aménager cette route, ce qui permettrait de pousser les promenades jusqu'à la maison E. Le Roy, par tous les temps et quel que soit l'état de la marée.



On parle d'un excellent plaidoyer en faveur de Do-son, qui vient de paraître dans les journaux d'Haïphong et qui a pour auteur M. Spéder⁶, pharmacien, un incrédule des bienfaits de la plage, converti après expérience.

M. Spéder, entre autres bonnes choses, préconise l'établissement d'une nouvelle route passant par les villages.

En effet la route actuelle est une erreur, c'est un gouffre d'argent, elle est continuellement en mauvais état, risque d'être emportée à chaque typhon, elle ne sert qu'aux baigneurs, elle est dangereuse et jamais on ne pourra y placer un railway quelconque si petit soit-il.

Une route qui desservirait les villages est la seule logique et pratique ; elle rendrait de grands services aux habitants en facilitant leurs transactions, et leur venue, soit à Do-son soit à Haïphong ; elle serait gaie, offrirait des ressources en cas de relais, ou d'accident ; une fois établie, elle ne coûterait plus rien comme entretien.

Il y a bien longtemps que l'*Avenir du Tonkin* a conseillé d'abandonner la route actuelle. Les cartons de la Résidence supérieure contiennent d'ailleurs des rapports très documentés sur cette question, étudiée plusieurs fois par les résidents de la province.

Il serait curieux de récapituler tout ce qu'a coûté rien que comme réparations, la route-digue actuelle, mais elle a l'immense avantage de n'être que provisoire ; c'est la meilleure raison qu'elle puisse avoir pour être maintenue ; car on sait qu'au Tonkin, il n'y a guère que le provisoire qui dure ; voyez la villa provisoire Joséphine, improvisée par Paul-Bert; lorsque un haut fonctionnaire peut ajouter les lettres p. i. à son titre, il est sûr de rester en place pendant longtemps. Aussi, lorsque le monarque absolu qui commande à 20 millions d'Indo-chinois et peut, à volonté, puiser dans leur bourse commune, aura disparu, ce qui est fatal, malgré son engagement de cinq ans, nous conseillons à son successeur de ne prendre comme titre que celui de chef p. i. du gouvernement provisoire de l'Indo-Chine.

S'il fait cela et si c'est un bon vivant, comme il faut l'espérer, il pourra se créer au Tonkin une cave de prélat et faire goûter à ses amis, comme jadis M^{gr} Puginier du vieux vin mis en bouteille l'année de son sacre.

Les "Sans-Souci" à Do-son
(*L'Extrême-Orient*, 21 août 1898)

« Quand on a travaillé
Pendant six jours entiers
On est vraiment content
De s'payer de l'agrément ! »

De l'agrément, les Sans-souci s'en sont payé ; mais il faut être vraiment courageux pour se reposer à leur façon !

Départ de Hanoï, samedi à cinq heures, dîner bruyant et nuit bruyante ! À trois heures du matin, un bon violon, qui représente avec cela la maison G... (ne faisons pas de réclame) expliquait encore aux camarades, histoire de les tenir éveillés, les prix courants et les conditions avantageuses de sa maison.

À 5 h., arrivée à Haïphong, tapage et chocolat à l'hôtel du Commerce et départ en voitures pour le Lac-tray.

En passant, puisque nous ne voulons pas faire de réclame, nous n'en ferons pas à l'entreprise des transports Haïphong-Do-son. Victorias du plus haut goût, joignant à une propreté méticuleuse, tous les avantages des bibelots historiques (certaines ont

6 Henri Spéder, de la [Pharmacie-droguerie franco-tonkinoise](#) à Haïphong.

connu l'Empereur, et le bon !) ; tapissières aux fraîches couleurs, tentures gris-perle très foncé, à rayures passe-rose, très passe-rose ! Attelages pittoresques en cordages, mors en paille tressée.... En un mot, un art et une originalité à hauteur du pays. Ce serait banal, n'est-ce pas, que d'atteler ici les chevaux comme en France ? Je ne ferai pas l'éloge des chevaux, parce que je ne m'y connais pas beaucoup, mais ils m'ont paru bien assortis !

Lac-Thay ! soupe à l'oignon. Petite fête du bac : c'est toujours une réjouissance que d'attendre un bac.

Arrivée à Do-son à 10 h. et rendez-vous immédiat à la gendarmerie pour la répétition.

À midi, déjeuner sous la présidence de la charmante dame d'une des plus joyeuses clarinettes de l'orchestre. M. Baudet nous régale d'une bouillabaisse faite avec du vrai poisson frais, ce qui est toujours une noce pour des habitants de Hanoï, qui en ont perdu l'habitude.

À quatre heures, ascension du mamelon des Pins pour donner une aubade à M. d'Abbadie, l'aimable directeur des Fluviales, qui avait consenti à transporter gratis les Sans-souci, de Hanoï à Haïphong. Un service complet de chaises à porteurs et de pousse-pousse avait été organisé à l'avance pour le transport des musiciens et des instruments. C'était vraiment heureux, car à 4 h. du soir, sous un ciel orageux, cette ascension eut été très dure à faire à pied.

Après l'aubade, dégringolade du mamelon et rendez-vous au Casino-Baudet, pour l'apéritif concert. Sur la terrasse, en demi-cercle, belles dames aux robes claires, aux chapeaux fleuris, joyeux enfants, coquets messieurs, tout le *pschutt* de Haïphong et de Do-son. Une photographie de la terrasse aurait pu tout aussi bien s'appeler le Tréport au Dieppe. Nous pouvions oublier un instant la notion du coin perdu de la côte tonkinoise où nous étions, pour nous croire au casino de quelque plage normande.

La gracieuse présidente, en une robe de soie rose à diagonales, tendait à chacun l'aumônière de velours mauve, accompagnée par M. Baudrillard, inspecteur de la garde indigène, dont l'éloquence persuasive extorquait à tous, même aux musiciens, l'obole pour les rapatriables. On est généreux au bord de la mer et la recette de cette petite fête d'un « petit trou pas cher » fut presqu'égale à celle des trois grands concerts donnés à la Pentecôte, à Hanoï — la Capitale !

Le soir, concert digestif. Malheureusement le temps commençait à se gâter et le concert eut lieu à l'intérieur. Cela lui donnait un air un peu plus théâtral, mais il n'en était pas moins joli.

À minuit, bal à grand orchestre, et je suis sûr qu'aucune des dames présentes ne soupçonnait qu'au dehors, il pleuvait à verse et que le tonnerre faisait rage.

Fort avant dans la nuit, chacun rentra chez soi, et les musiciens purent enfin se reposer de leurs fatigues dans de bons lits, qui avaient été préparés pour chacun d'eux.

Lundi matin, réveil en fanfare, double bain à l'eau de mer et à l'eau de pluie et vers 8 heures, départ pour Haïphong. Figurez-vous quelque chose de joyeux, tout ce que vous pourrez imaginer de plus joyeux, vous aurez une idée du retour à Haïphong. Sur les visages rafraîchis par une bonne nuit, je veux dire par une bonne pluie, resplendissait cette hilarité spéciale qu'occurrence sur les êtres humains, la sensation d'être trempés comme des soupes, pendant 3 heures durant, sous un orage. Chacun rigolait de partout ! Ah, ce qu'on a rigolé, ce qu'on s'est tordu, abrité à quatre, sous un tablier grand comme un mouchoir de poche et presqu'aussi imperméable !

Nouvelle réjouissance au bac du Lac-tray, celle-là prolongée ! Comme par hasard, le bac était de l'autre côté du fleuve. Avez-vous remarqué qu'un bac est toujours de l'autre côté ? Et non moins comme par hasard, parce qu'il pleuvait, le personnel du bac était allé se mettre à l'abri sous une cai-nha proche. Nous avions beau crier, le clairon de la bande hurlait de sa voix de sirène, mais en vain. Les bateliers ayant enfin daigné

prendre pitié de notre détresse, les chevaux fougueux de nos « cloppantes » charrettes nous amenèrent d'un bond à Haïphong.

Nous échangeâmes nos vêtements trempés contre d'autres vêtements trempés, car nos valises avaient été également protégées par l'imperméable tablier des voitures, et, à deux heures, tout le monde était sur l'estrade de l'hôtel du Commerce,

La musique du *Vauban* avait fourni un contingent sérieux et les Haïphonnais purent s'offrir le luxe d'un grand concert symphonique, tout comme à Paris.

« Makoko » eut le succès accoutumé et une transcription écrite immédiatement pour musique militaire est partie avec l'escadre réjouir d'autres rives lointaines.

Le soir, deuxième grand concert, où l'on put applaudir un morceau pour deux pistons par la musique de la flotte, très artistique et très bien troussé.

Le prochain courrier emportera de nombreuses lettres pour France, qui relateront à ces bons paysans de Paris et de province les gaietés du Tonkin. Ces bons Européens qui croient qu'aux colonies on loge sous la tente, au milieu des serpents, des cacatoès et des tigres méchants, que l'on mange du riz à l'eau, apprendront alors, qu'après tout, en y mettant du sien, on ne s'embête pas trop dans les pays d'Extrême-Orient.

J'aime mieux Haïphong que Pontoise !

Un piston

DÉFENSE DE L'INDO-CHINE (*L'Avenir du Tonkin*, 10 septembre 1898)

.....

Doson est un endroit charmant dont la valeur curative vient de nous être subitement révélée par M. Spéder. Mais il n'y a pas seulement une question de site ou de cure, il est également en cet endroit une foule de coquettes villas, élevées à grands frais sur des terrains que le Protectorat à vendus à beaux deniers comptant.

Qu'importe tout cela, elles sont à la discrétion de l'ennemi qui pourra bombarder tout à son aise. Et Haïphong lui-même ne pourra-t-il pas recevoir, précisément par la passe en eau profonde que l'on creuse, la visite des vaisseaux ennemis du même tonnage que les bateaux marchands qui fréquentent ce port ? Qu'importe, vous dis-je, Haïphong n'a pas la valeur de Saïgon et pour sa défense, on n'établira nulle part une des nombreuses batteries qui vont s'aligner régulièrement au Cap Saint-Jacques.

LA TEMPÊTE À DO-SON (*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1899)

De notre correspondant particulier.

Le typhon a commencé mercredi à minuit ; c'est vers neuf heures du matin qu'il a éclaté dans toute son intensité. Il a duré jusqu'à 4 h. Le typhon venait du côté de Quang-yên : les villas Deveaux et Dumoutier sont dans les privilégiées et n'ont subi que des dégâts de paillotes.

Un bon nombre de sampans se sont perdus : on compte plusieurs noyés. Une grosse jonque de mer est venue se briser contre le mur de la villa Lauthier et a été très endommagée.

De nombreuses habitations ont subi de gros dégâts.

L'Hôtel de M^{me} Ber a beaucoup souffert, le tôles de la toiture, enlevées par le vent, labouraient les chemins et les champs des environs.

L'Hôtel de la plage est aussi très éprouvé. Un des pavillons est en grande partie détruit.

Le mur de clôture de la villa [Schieß](#) s'est écroulé.

Le mur de la villa Samuel a été découronné de ses pilastres et de la balustrade. La toiture de la maison de la Compagnie forestière a été endommagée et le mur de clôture sur la mer est renversé.

Toutes les récoltes sont perdues. Les rizières sont pleines d'eau de mer. Les récoltes des jardins et des champs de patates sont cuites comme si elles avaient reçu de l'eau bouillante.

Tout le monde a été surpris, le typhon n'était pas annoncé.

Le câble est rompu. La villa de M. Schneider est intacte mais le mur sur la mer est ruiné et une partie du terrain en remblai a disparu.

La toiture de la villa Crêbessac ⁷ a été enlevée. Presque le village de Do son est détruit et l'on rencontre partout des malheureux nhaqués en larmes.

La poussée du vent a été si forte que l'on voyait bomber les carreaux et qu'il a fallu clouer des planches pour assujettir les fenêtres à l'Intérieur.

D'après les renseignements des anciens il y a plus de dix ans qu'un pareil fait ne s'était produit.

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 septembre 1900)

M. Boyé, huissier de Hanoï, est parti pour Doson où il doit passer un congé d'un mois.

LES FÊTES DE DO-SON (*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1904)

Le comité des fêtes nous prie d'insérer la note suivante :

La Société des courses de Hanoï ayant retiré les prix que son comité avait alloué pour les courses de Do-son, le comité des fêtes de Do-son informe les intéressés que rien n'est changé à son programme, malgré cet incident regrettable.

Les prix seront donc offerts au nom du comité des fêtes de Do-son, au lieu de celui de la Société des Courses de Hanoï, comme le portait le Programme.

Les fêtes de Do-son étant publiques, aucune invitation personnelle n'est envoyée.

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1904)

LES FÊTES DE DO SON. — Le transport des passagers. — Le public est informé que le transport des passagers pour Do-Son, à l'occasion des fêtes du 14 et du 15 août, sera effectué par la chaloupe *Kinh Luoc*, des Correspondances fluviales.

Le premier départ aura lieu, ainsi qu'il est dit au programme, dimanche, à 6 heures du matin, de l'appontement de l'hôpital.

Le tir aux pigeons. — Le sympathique M. Coupard ⁸, président de la Société haïphonnaise de tir aux pigeons, invite les membres de la Société à se rendre à Do-Son

⁷ [Jean-Ernest Crêbessac](#), libraire-imprimeur à Haïphong, puis Hanoï (1889-1905).

⁸ [Victor Coupard](#), pharmacien à Haïphong.

pour y participer aux poules qui seront tirées, dans la journée de dimanche, à deux heures de l'après-midi, près la villa Joséphine.

LES FÊTES DE DO-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 aout 1904)

Doson, 15 août

« Le passage du bac du Lac-Tray sera gratuit pendant les journées du 13 au 16 août. » Impossible de résister à semblable attraction. Aussi, dès l'aube de samedi, de longues théories de pèlerins se dirigeaient-elles vers la plage exquise qu'aurait pu être Doson.

Bon augure ! Les Annamites se mobilisent de tous les villages d'alentour. Les baluchons de l'escouade bien placés en équilibre sur l'épaule, les petites congaïes trottinent en jacassant de par les chemins.

C'est une vraie fête ! Six bacs propres et bien montés passent rapidement à travers le Lac-Tray qui déborde presque, les équipages de tout acabit sa succédant sur la route. Nous sommes un peu serrés dans le panier d'un bon camarade que deux excellente petits chevaux entraînent courageusement. Passe Gallois du *Courrier*, dans une américaine qu'un grand steppeur enlève en se jouant. L'obligeant confrère cueille l'un de nous au passage et soulage le panier. Et aïe donc ! Hue ! Hop la !

Des oriflammes. Des voitures dételées sur les bas-côtés de la route. Nous entrons un jour de grand marché dans une petite ville de France.

— Dites donc, Raquez, vous n'auriez pas une chambre ? Pas moyen d'en trouver une !

C'est un de nos plus aimables fonctionnaires qui prend un avant-goût des Champs-Élysées en se laissant contempler sous les espèces d'une âme en peine.

— Mais j'arrive, mon pauvre cher, et dois moi-même à l'obligeance d'un ami de pouvoir compter sur un toit et des murailles épaisse pour me tire ma barbe opulente à l'abri des injures du temps.

— Eh bien ! venez donc les voir les murailles épaisse.

Et je me sens entraîné près de la terrasse de l'hôtel, sur la plage. Là ont été dressés une série de boxes en *caï phènes*, Un lit en bambou sur pieds *idem* ; une table rouge ; un matelas bleu, ce qui est nécessaire et suffisant pour faire un simulacre de toilette. Fischer, le manager du Grand-Hôtel, a fait des merveilles. D'aucuns crient à l'inconfort. Si nous pouvions espérer trouver semblable luxe extrême-oriental de par les sentiers montagneux du Laos, combien douce et voluptueuse serait notre existence nocturne en ce beau pays.

Plus une place et le soleil du dimanche ne s'est point encore levé.

On se tasse quand même et, le soir, tout le monde se retrouve joyeux. L'on a installé dans toutes les villas des chaises longues sous les vérandas, des matelas sur les tables.

Et il arrive toujours du monde.

Temps superbe. Il a suffi de l'arrivée de M. Beau pour que le baromètre, en courtisan stylé, sa mette au fixe. Personne ne lui criant *Repos* et les officiers d'ordonnance, Jacquemart pas plus que Chao, ne badinant sur la discipline, nous sommes rassurés pour la durée des fêtes.

L'actif Gautret fait les honneurs de sa plage.

Dimanche matin. Réveil en fanfare. C'est la musique du 18^e Colonial qui fait son entrée, amenée par la chaloupe de la Douane. Le soleil sort des mamelons pour la voir et pour mettre en valeur l'astiquage des cuivres.

Au même moment, une nuée de cyclistes dévale par la route d'Haïphong. Des milliers de nhaqués vont par la plage et les chemins. Quatre ou cinq chaloupes, embossées dans la baie des Pilotes, ont déversé leur plein chargement de passagers.

Des yachts aux voiles élégantes volètent sur la lame. De lourdes jonques, des sampans se préparent pour la course.

Peretti m'entraîne par le bras : Venez voir ma chambre, Raquez.

Et je trouve un banc dans la soupente-office au milieu des piles d'assiettes, des saucières et des cristaux : de quoi faire naître des rêves d'or et ouvrir l'appétit des plus réfractaires. M. Levecque, des Douanes, a perdu le sien, d'appétit. Ses papilles gustatives ont été rassasiées à son insu durant la nuit. Il avait son banc dans la soupente aux provisions près des pommes de terre qui se roulaient et des boîtes de conserves qui se gondolaient à l'aspect nocturne de ce frère inconnu.

Les Chaudey sont au milieu des *linh*. Plusieurs ont dormi sur la plage. L'on peut évaluer à six ou huit cents le chiffre des Européens campés à Doson aujourd'hui.

Le Grand Hôtel, à lui seul, servit 180 déjeuners. Chaque villa abrite une douzaine de convives. L'on entend que rires et chansons. Tout à la joie !

Et sous le chaud du soleil qui rayonne, les vigoureuses petites congaïes se livrent à la course des porteuses de chaises ; c'est ensuite la course en sac qui provoque une hilarité indicible parmi les milliers de nhaqués se tordant à la vue des ensachés qui bondissent.

Des escarpolettes en bambous ont été dressées en quelques minutes. Les Annamites se réjouissent, tout en distrayant promeneurs et photographes, Félicitations à M. Dufresne, garde principal de la milice, l'organisateur de cette partie de la fête.

Les bons fusils se sont donné rendez-vous pour le tir aux pigeons. Beaucoup de monde. Le Roi du plomb est un Portugais, M. Ribeiro. Ses concurrents moins heureux n'en sont pas pour cela moins gais.

Il n'y a plus de Pyrénées et puis, à bas les monopoles !

Une tombola fait tomber de jolis souvenirs dans les bras des nombreux enfants dont les yeux pétillant de bonheur vont réjouir le cœur des mères.

Puis c'est l'apéritif-concert. Un élégant kiosque est dressé près de la terrasse de l'Hôtel, au centre de Doson. On apporte des chaises et des tables de toutes les villas environnantes. Excellente, cette musique du XVIII^e ! Très applaudie la Linotte, la polka de Wettge pour petite flûte.

La fraîche brise vient du large. Le soleil se cache derrière les collines. Ah ! Qu'il fait bon, bon, bon ! (Air connu).

Noté au hasard quelques silhouettes : MM. Brandela, Sallé, Levecque, d'Ambert, Fabry, Savelon, Potier, le sympathique membre du comité des courses de Hanoï en complet baba d'oie qui fait sensation, M. et M^{me} Bourgoin, Carl, David, Achard, Denis, Fischer, Cotton, Deveaux, Dufour, Spas, Terraz, Levasseur, Gallois, Martin, mesdames Le Roy des Barres, Van Raveschot, Brault, Levée, Garrigue, familles Deloustal, Drapeau, Viterbo, Nessler, Serra, M^{lle} d'Abbadie, MM. d'Abbadie, Rouzé ⁹ et Coupard, les très aimés membres du comité des fêtes, qui jouissent, avec le maire Gautret, de leur triomphe de bon aloi, MM. Baron, Gallois fils, de Possel, Saint Amand, de Peretti, docteurs Dumas et Durand, commandants Thoreux et Lunet de la Jonquière, capitaines Bonnes, Ristori, Nussbaum, lieutenant Pierlot.

MM. Versigny, Bouchet, Borios, de Guingand, Guerrier, Dugay, Blomaert, Chodzko, Beausire, Bodard, attaché au consulat de Hong-Kong, Ryan, Tolediano, Ducamp, du Pontés, Frébault, Linossier, Pellet, Verley, Tilloye Passotte, Forsans, Faussemagne, Lagelouze et des centaines d'autres plageurs dont le nom ne se présente pas à notre plume.

⁹ Marie Étienne Rousé (et non Rouzé ou Rouzet) (Castelnau-dary, 1862-Haïphong, 1907) : gendre et associé d'Auguste-Raphaël Marty, armateur. Propriétaire du [Grand Hôtel de Doson](#).

Des miliciens portant de grands plis blancs cherchent leurs destinataires. Midi et soir, la salle à manger de la villa Joséphine a sa table garnie de convives.

Le soir, bal avec la musique du 18^e. On dansa ferme jusqu'au jour. Très remarquée les danseurs de cake-walk et d'une limousine endiablée, la Jarretière, dont le rythme obsesseur nous poursuit encore ce lendemain. Il est vrai que peu d'heures nous séparent de la réconfortants soupe au fromage servie au lever de l'aurore tandis que s'éteignaient sur les hauteurs les lanternes multicolores de la villa Joséphine et des cottages perchés sur le mamelon des Anglais.

Tout à l'heure, les fêtes du quinzième d'Auguste.

A. Raguez.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1905)

Que devient le fameux comité fondé sous les auspices de monsieur Gautret pour le développement de Doson ?

Il nous semble que le décès de monsieur d'Abbadie, son président, rend une réunion de ce comité nécessaire. L'élection d'un nouveau président est une occasion de s'affirmer et d'étudier la question si intéressante pour tous des communications avec Doson. Il faut que ce comité vive et agisse.

L'avis que publie le *Bulletin de la chambre de commerce* invitant les personnes compétentes à l'étude des moyens de transport entre notre ville et Doson et au dépôt de leurs projets, n'est pas complet. Il convient de fixer un délai pour la remise des devis et études, car nous connaissons des entrepreneurs qui ont leur travail tout préparé, et qui, dans l'incertitude, hésitent à en faire la remise prématuée.

Les circonstances sont d'ailleurs favorables et nous savons que messieurs Prêtre et Lorin seraient heureux de contribuer de toute leur énergie à faire aboutir un projet bien étudié.

L'action du comité peut stimuler ces dispositions excellentes.

La difficulté à solutionner d'abord est celle de l'établissement du pont sur le Lach-Tray.

Elle ne serait pas aussi grosse qu'on l'aissé croire jusqu'ici. Un ingénieur civil, parfaitement compétent d'ailleurs, aurait récemment estimé les dépenses à une somme assez peu élevée.

Est ce que l'initiative privée ne pourrait pas intervenir utilement aussi ?

L'Administration hésite, les crédits font défaut ! mon Dieu qu'il serait donc de belle allure de montrer un peu qu'on sait chez nous passer outre. — Est-il donc téméraire de croire possible la constitution d'une société par actions pour la création d'un pont à péage, des bacs de la province ? et si la tutelle officielle est de rigueur pour certaines timidités, qu'on demande une garantie d'intérêt qui puisse s'ajouter au produit du péage et des bacs.

Enfin que le Protectorat s'engage au rachat du pont dans un délai et sous des conditions à déterminer...

Ce sont là des bases de discussions mais nous croyons qu'il faut agir ; notre ville y a un intérêt évident.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG Conseil municipal (*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1905)

On nous annonce que monsieur Prêtre, résident-maire d'Haïphong, monsieur Lorin, résident à Phu-Lien, et résident Paréra, secrétaire de notre mairie, auraient aujourd'hui examiné sur place l'état de la route de Doson et la possibilité d'y créer des garages pour le service d'automobiles dont notre conseil municipal eut à s'entretenir dernièrement.

La nouvelle est excellente mais ne nous laissons pas entraîner pour cela à un enthousiasme débordant ! Nous serons rassurés le jour seulement où nous verrons commencer la construction du pont sur le Lach-Tray. Là est le point important de la question — Qu'on nous donne le pont et le reste viendra tout seul ensuite.

Ce pont devient d'ailleurs impérieusement nécessaire : outre Doson qu'il y a un gros intérêt à rendre accessible avec facilité, nous avons le centre de Phu-lien dont l'importance grandit de jour en jour. Les mouvements de troupes entre Haïphong et Phu-lien sont d'une très grosse complication par suite du passage du bac ; en cas de mobilisation, il y aurait de sérieuses difficultés à cet état de choses. Enfin, il est lamentable que le centre de la province, le service de l'observatoire et la garnison soient reliés à la ville d'une manière aussi défectueuse. Phu-lien est appelé à devenir la banlieue d'Haïphong et le but de promenade le plus goûteux de la population, à la condition qu'il n'y ait plus à perdre de 15 à 20 minutes pour passer le Lach-Tray en bac. Le passage en bac est, en outre, à certains jours, très pénible et souvent très dangereux. Enfin, quand on a à se déplacer de nuit, il est parfois bien difficile de réveiller les passeurs et de heler les embarcations.

FÊTES À DO-SON (*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1905)

Nous croyons pouvoir annoncer à nos lecteurs que nous aurons cette année, comme l'an dernier, des Fêtes à Do-son. Une Commission est déjà constituée pour faire les démarches nécessaires et obtenir les crédits indispensables à une bonne réussite.

La date n'est pas encore fixée, la commission désirant que ces fêtes auront deux jours et aucun jour férié ne s'y prêtant. En effet, le 14-Juillet touche un vendredi et l'Assomption un mardi.

Pour finir, nous aurons peut-être trois jours de fêtes, ce sera sans doute un peu long mais beaucoup ne s'en plaindront pas.

Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan Fêtes de Do-Son Excursions aller et retour à prix réduit. (*L'Avenir du Tonkin*, 7 août 1905)

À l'occasion des fêtes de Do-Son, des billets d'aller et retour à prix réduit, valables du 12 au 16 août inclus, seront délivrés au départ d'Hanoï pour Haïphong, aux prix suivants :

1^{re} classe : 7 piastres 14

2^e classe : 5 piastres 10

3^e classe : 2 piastres 04

Nota : Dans le cas où, par suite du défaut de place, un voyageur devrait être placé dans un compartiment d'une classe intérieure, il lui sera remboursé la différence entre le prix qu'il a payé et le prix de la place occupée d'après le tarif ci-dessus ; il ne sera pas admis de réclamation par suite de défaut de place.

HAÏPHONG

PROGRAMME DES FÊTES DE DOSON DIMANCHE 13, LUNDI 14 ET MARDI 15 AOÛT (*L'Avenir du Tonkin*, 5 août 1905)

Moyens de transport. — Une chaloupe sera mise à la disposition des personnes qui voudront assister aux fêtes de Doson. Elle quittera l'appontement de l'Hôpital aux dates et heures suivantes :

Le dimanche matin à 6 heures 1/2.

Le lundi matin à 6 heures 1/2.

Retour de Doson. Départ de la baie des Pilotes.

Le dimanche soir à 6 heures.

Le lundi soir à 6 heures.

Les transports par chaloupes seront gratuits.

Dimanche 13 août :

6 h. 12 — Arrivée des cyclistes de 1^{re} catégorie.

7 h. arrivée des cyclistes de la 2^e catégorie

Course de fond du Lach-Tray à Doson — 18 kilomètres environ, durée maxima 45 minutes.

1^{re} catégorie — 1^{er} prix 50 p. ; 2^e prix 30 p. ; 3^e prix 20 p. ; 2^e catégorie — 1^{er} prix 40 p. ; 2^e — 25 ; 3^e — 10.

Départs du Lach tray — 1^{re} catégorie 5 h. 3/4 2^e catégorie 6 heures.

Le contrôle de cette course sera exercé par des motocyclistes accompagnant les coureurs.

L'arrivée aura lieu près de la poste.

À partir de 8 heures sur la plage.

Courses de pousse-pousse vides — prix 3 p.

Courses de pousse-pousse chargés — prix 6 p.

Courses de chaises à porteurs, prix 6 \$

Courses à pieds pour adultes, prix 2 \$

Courses à pieds pour enfants, prix 2 p.

Courses en sacs, prix 4 p.

Courses aux sous, prix 3 p.

Courses de porteuses d'eau, prix 5 p.

2 heures soir. — Tir aux pigeons — Terrain de M. Rouzé.

2 poules. — Les prix seront gagnés au nombre de pigeons et de coups de fusil.

1^{re} poule. 1^{er} prix 30 p. — 2^e prix 20 p. — 3^e prix 10 p. — -4^e prix 5 p.

2^e poule — même prix.

5 h. à 6 heures. — Théâtre des nains vivants

9 heures. — Bal.

Lundi 14 août

7 h. matin. — Concours de jeu de boule pour Messieurs prix p. 30 p.

8 h. matin. — Courses de bœufs montés prix 6 p.

Courses aux grenouilles prix 5 \$ 00

Jeu du baquet — 10 \$ 00

Jeu de la poche (?)

2 heures soir. — Régates à voile, prix 15 p.

Régates à l'aviron prix 13 p.
Concours de nageurs — 5
Concours de cerf volants — 4
5 h. à 6 heures. — Théâtre des nains vivant.
9 heures soir. — Match de ping-pong.
1^{re} épreuve — Partie de 2 joueurs. Poule de 40 points sans avantages. Entrée 1 piastre par joueur.
1^{er} prix 20 p. plus la 1/2 des entrées.
2^e prix 10 p. —
10 heures. — Bal.

Mardi 15 août

Sur la plage.
7 heures.— Grandes courses de bicyclettes. 1^{re} course. — Grand prix cycliste de Doson. — 1 kilomètre — par séries éliminatoires.
1^{re} catégorie. — 1^{er} prix 30 p. — 2^e prix 20 p. — 3^e prix 10 p. ; 2^e catégorie — 1^{er} prix 20 p. — 2^e prix 15 p. — 3^e prix 10 p.
2^e course. — Handicap, pour toutes catégories. 2.000 mètres ; 1^{er} prix 30 p — de prix 20 p. — 3^e prix 10.
Courses de motocyclistes. — 12 kilomètres environ (Doson—Qui-Kim et retour), 1^{er} prix 40 p. 2^e prix 20 p.
Après les courses. — Mangeurs de ficelle, Prix 5 p.
Mangeurs de bananes prix 5 p.
Boules lyonnaises — 10 p.
2 heures du soir. — Courses aux canards, prix 10 p.
Courses aux cochons prix 15 p.
Courses au baquet — 8 p.
3 heures soir. — Régates à voiles pour Européens.
9 heures soir. — Match de ping-pong 2^e épreuve
Parties à 4 joueurs 40 points sans avantages K
Entrée 1 p. par équipe. Deux prix. 1^{er} prix 10 p. plus les entrées. — 2^e prix 10 p.
Pour les matches de ping-pong, les engagements seront remis jusqu'au samedi 12 août à deux heures du soir chez M. Olivier, Banque de l'Indo Chine.
10 heures soir. — Grand feu d'artifice.

Bal.

Pendant la durée des fêtes
Tir à la carabine Flobert.

.....
Casse-pots 15 p.
Balançoirs 15 p.
Mâts de cocagne 15 p.
Mât de beaupré 15 p.

Avis aux yachtmen. — Les personnes qui désirent prendre part aux régates qui seront données à Doson le 15 août sont priées de se faire inscrire chez M. Linossier, trésorier du comité des fêtes en donnant :

leur nom,
le nom de leur embarcation,
son genre de gréement.

Leur numéro d'inscription sera leur numéro d'ordre qu'indiquera un pavillon conventionnel qui leur sera remis par le trésorier au moment de la course. Une fois que tous les bateaux seront inscrits, le règlement et les conditions des épreuves seront établies.

FÊTES DE DO-SON (*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1905)

Nombreux sont les employés qui sont arrivés en retard à leur bureau mercredi matin mais hâtons-nous de le dire, cela était indépendant de leur volonté. Les commissaires de la Fête, qui ont toujours su trouver des sampans suffisants pour les réjouissances, lances de canards, régates, etc., n'ont pas veillé à ce que des embarcations, canots ou sampans soient mis à la disposition des promeneurs venant ou partant par la chaloupe ; c'est ainsi que la chaloupe de mercredi matin est partie de Doson avec 1 heure de retard, un seul sampan ayant transporté tous les passagers à bord, et ils étaient nombreux.

Nous savons fort bien que les commissaires ont eu beaucoup à faire, et ne sont pas restés inactifs, mais ils auraient dû s'adoindre quelques jeunes gens de bonne volonté. Nous reviendrons, du reste, sur cette question.

Chronique de Haïphong (*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1906)

Tramway de Doson. — La Commission du Tramway de Doson et des projets s'y rapportant s'est réunie mercredi dernier à 3 heures de l'après midi à la résidence-mairie sous la présidence de M. Prêtre [résident-maire d'Haïphong]. Y assistaient : M. Lefebre, ingénieur de la Navigation : M. Guerrier, résident de Phu-Liên ; le commandant Gentil, représentant le colonel Leblois ; MM. Linossier, Porchet. Martin du conseil municipal ; M. Rousé, de la chambre de commerce ; le capitaine Barrera ; M. Langon, ingénieur du service ordinaire des Travaux publics, et M. Picanon.

Cette commission a décidé en substance que l'on devrait, pour la nouvelle route appelée à être utilisée pour un système de transports rapides entre notre ville et notre plage, adopter un tracé qui comprendrait la route actuelle de Doson jusqu'au Lach-Tray avec un branchement rejoignant celle de Phuc-Ai. et qui irait à Doson en passant par Phu-Lien et desservirait les villages situés sur la rive du Song-Da-Do.

La Commission a également émis le vœu qu'un pont soit construit le plus rapidement possible, il serait ensuite étudié la construction nécessaire à l'organisation d'un service de communications rapides sur Doson.

Un sanatorium en Indo-Chine par Pierre CALLITTE (*Les Annales coloniales*, 28 juin 1906)

[...] La création de Doson, à l'embouchure du fleuve Rouge, a été la réplique des Tonkinois à la construction du Cap Saint-Jacques. Cependant, moins encore que son aînée, Doson ne répond aux exigences d'une ville de santé. En hiver, il y fait moins frais que dans les parties moyennes du Tonkin, voire même qu'à Hanoï, et en été il n'y a pas un souffle d'air tout le long de la côte. La mer y réfléchit un soleil torride ; les nuits sont chaudes, et la température ne varie pas du soir au matin. Le golfe joue le rôle d'un énorme accumulateur qui restitue pendant la nuit la chaleur absorbée le jour.

Les Tonkinois cependant continuent à se rendre à Doson, tout en sachant fort bien qu'ils n'y trouveront aucun repos et qu'il y fera même presque plus chaud qu'à Haïphong. Question de mode !

Les difficultés d'accès sont plus grandes et plus onéreuses encore qu'au Cap.

Il faut venir d'Haïphong en voiture et traverser en bac le Lac Tray. [...]

CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1907)

Pour Doson. — La personnes s'intéressant à la prospérité de Doson étaient convoquées par voie d'affiches mercredi dernier à 5 heures et demie dans la salle de la société musicale. À l'heure dite, une trentaine de Haïphonnais, presque tous propriétaires de villas ou terrains sur notre belle plage tonkinoise, se trouvaient réunis à la convocation.

Au bureau prennent place MM. Rousé, Bleton, Broutin et M. Fouqueray, secrétaire ; assistaient également MM. Tournois, Marty, Bouchet¹⁰, Pellet, Linossier, Lyard, Goubier, Martin, Brousmiche, [Marien-Amable] Riehl, Bauron, Brandela, Lefebvre, Bertrand, Malod, Le Mat, Joanalou, etc.

M. Rousé expose qu'à la dernière assemblée générale des propriétaires de Doson, il a été désigné, ainsi que M. Broutin et M. Bleton, pour défendre les intérêts de Doson auprès du Gouverneur général et des autorités supérieures, désignation trop tardive pour leur permettre de voir utilement M. Beau avant son départ pour France mais qu'ils avaient obtenu du résident supérieur l'assurance que sur l'emprunt que le gouverneur était parti demander dans la métropole, une somme de 300.000 francs était prévue pour la construction d'un pont sur le Lach Tray ; or l'emprunt n'a pas été accordé, et le pont devrait être encore remis à une date ultérieure, si une nouvelle combinaison n'était venue apportant la solution tant désirée. M. Rousé passe la parole à M. Broutin qui explique la situation.

Celle-ci est la suivante, que nous dirons du reste en peu de mots, nos lecteurs la connaissant presque tous : lorsque le conseil municipal décida de construire un nouvel hôtel de ville, il obtint du Gouvernement une subvention de 80.000 p., mais dernièrement, revenant sur ses votes précédents, le conseil abandonna l'idée de construire un hôtel de ville fort coûteux et peu un rapport avec les besoins de la ville. Le Protectorat voulut alors reprendre les 80.000 piastres. Une délégation se rendit auprès du Résident supérieur demandant de conserver cette somme pour la construction d'un pont sur le Lach-Tray reliant Doson à Haïphong ; cette demande reçut un accueil favorable ; aujourd'hui, la ville a donc dans ses coffres une somme de 80.000 p. disponible pour le pont. Que peut elle en faire ? Rien, si une société sérieuse, régulièrement constituée, ne s'offre pour entreprendre ce travail. M. Broutin, en conséquence, propose la création d'une « société civile au capital de 15.000 piastres, composé de 300 actions de 50 p. chacune. M. Rousé donne lecture du projet des statuts qui sont acceptés aussitôt, par les membres présents, à l'exception du taux de l'intérêt des actions qui est ramené de 12 à 9 %.

L'emplacement du pont fera l'objet de la prochaine réunion.

On fait circuler ensuite une liste de souscription parmi les personnes présentes et, en quelques instants, 150 actions sont souscrites, c'est-à-dire environ la moitié du capital.

¹⁰ Alexandre Pierre Bouchet : commandant en retraite, secrétaire général des Messageries fluviales du Tonkin. Voir encadré.

Les personnes désirant des actions peuvent s'adresser à MM. Rousé, Broutin ou Bleton ; quant aux versements des fonds, ils auront lieu par quarts, dont un immédiatement et les autres au fur et à mesure des besoins de la construction.

Il reste bien entendu que, dans le cas où, pour une raison imprévue, le pont ne pourrait être établi, la société serait immédiatement dissoute et les versements rendus aux actionnaires.

DO-SON

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 349)

1.800 habitants, fonctionnaires européens : M. Alais, receveur de Postes et Télégraphes et 2 commis : M. Dufresne, garde principal, commandant le poste ; colons européens : Richard et Cie, Grangier, Bagey, Leverdier, Maron, Zamboni, Peyre, Poncept ; commerçants : Martin, photographe ; chef de canton : Dinh-van-Hoi, du village de Dô-son ; ly-truong : Hoang-van-Thàn. — Culture de mûriers. — Station balnéaires très réputée, le « Trouville » du Tonkin. — Cinquante ou soixante villas construites aux abords de la plage et appartenant à des particuliers n'habitant pas la province. — Hôtel de Dô-son : Richard et Cie (Zamboni, gérant), propriétaire ; Hôtel Leverdier, station d'électricité Poinset et Cie, 1 marché, abattoir ; Postes et Télégraphes, 1 poste de Garde indigène ; Poste de gendarmerie M. Moirod, gendarme, faisant fonctions de commissaire de police.

Lao-phung : 4 villages. — 110 habitants.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1911, p. 3)

POUR LES FÊTES DE DO-SON. — Lundi soir, à 9 heures, comme nous l'avons annoncé, une douzaine de personnes, répondant à l'invitation lancée par la voie de la Presse, étaient réunies dans un des salons de l'hôtel du commerce pour prendre les premières dispositions en vue de l'organisation de fêtes à Do-son. Étaient présents : MM. le commandant Bouchet ; Lavedan ; Fonvillars ; Roux ; Mancis ; Carlos ; Peyron ; Poinset ; Linossier fils ; Le Gac, etc., etc.

Le commandant Bouchet s'excuse tout d'abord auprès de personnes présentes pour le contre-temps de la réunion manquée le jeudi matin. Subitement indisposé, il n'a pu contremander la réunion, ni venir. Encore très fatigué, il ne pourra prendre, à son grand regret, une part active à l'organisation des fêtes, bien que, comme président de la Société civile de Doson et dans l'intérêt de cette société, il se soit mis en avant du comité de l'organisation des fêtes à l'occasion du 15 août.

Les personnes qui assistent à la réunion déplorent la résolution du commandant Bouchet et décident de nommer un comité qui sera chargé de l'organisation des fêtes.

Les fêtes seront mises sous le haut patronage de M. le résident supérieur, et la présidence d'honneur sera offerte à MM. le résident maire de Haïphong, le résident de Kiên-An et le commandant Bouchet.

Le comité est alors ainsi composé : président : M. Linossier ; M. Lavedan ; secrétaire ; trésorier, M. Roux ; membres : un délégué de chaque société sportive ; un délégué de la Société philharmonique ; un délégué de chacune des amicales ; un délégué de la Société civile de Doson ; le garde principal de Doson.

Avant de se séparer, l'assemblée décide de convoquer, pour la prochaine réunion du comité qui aura vraisemblablement lieu ce soir, les hôteliers, le directeur de l'électricité de Do-son, les directeurs des sociétés de transport.

LES FÊTES DE DO-SON (*L'Avenir du Tonkin*, 5 août 1911)

Jeudi noir, à 9 h., le comité des fêtes de Do-Son s'est réuni, sous la présidence de M. Linossier, pour élaborer le programme des réjouissances qui seront organisées pendant les trois jours de fêtes de l'Assomption.

Assistaient à la réunion : MM. Lavedan, vice-président du comité ; Roux, secrétaire trésorier ; M^{me} Serre, M. Merche, président de la Société de tir ; M. Denisse¹¹, de la Société Nautique ; M. Bleton, le délégué du Tennis Club ; M. Biettron, M. Leverdier. et M. Le Gac.

Après avoir longuement étudié les disponibilités financières sur lesquelles on pouvait tabler, le comité a arrêté dans ses grandes lignes le programme suivant :

Une course de bicyclettes Haïphong-Doson aura lieu le dimanche matin, départ à 6 h. 1/2, passage du bac sans neutralisation, à la volonté des coureurs. Deux séries : coureurs de 1^{re} et 2^e catégories ; coureurs de 3^e catégorie et autres. Première série : 20 p. au 1^{er}, 15 p. au 2^e, 10 p. au 3^e et 5 p. au 4^e. Deuxième série : 15 p. au 1^{er}, 10 p. au 2^e, 6 p. au 3^e et 8 p. au 4^e.

Le comité a décidé de demander à M. le colonel commandant d'armes d'autoriser quelques musiciens à venir jouer le lundi et le mardi à Do-Son, ce qui permettrait de donner un apéritif concert et un bal chaque soir, un jour à l'Hôtel Serre, l'autre au Grand Hôtel.

Le prix des repas dans ces hôtels sera le prix ordinaire, et des soupers seront servis pendant la nuit à 2 p. par tête.

[STA]

La société des transports organisera des départs vers minuit pour permettre aux Haïphonnais de rentrer coucher chez eux, le nombre des chambres dans les hôtels pouvant être insuffisant.

Le dimanche soir, cinématographe public et gratuit sur la plage et, comme chaque dimanche, bals particuliers dans les deux hôtels.

M. Biettron, pendant les trois jours des fêtes, aura des dépôts de ses excellents gâteaux chez MM. Serre et Leverdier.

Le dimanche, lundi et mardi, des jeux indigènes seront organisés sur la plage.

Un grand prix cycliste de Do-Son, 1 kilomètre, en ligne droite handicap pour coureurs de toutes catégories, sera couru sur la plage. Au 1^e, 20 p., au 2^e, 10 p., au 3^e, 5 p. et au 4^e 8 p.

Il sera également couru une course au trot attelé, pour chevaux appartenant à des Européens et n'ayant jamais gagné, et une course pour chevaux appartenant à des indigènes, montés sans selle.

La course de voitures sera dotée de deux prix de 20 p. et 10 p.

La course pour chevaux appartenant à des indigènes aura quatre prix : 6, 5, 3 et 2 piastres.

La société de tir organisera un stand, dans les rochers, qui fonctionnera pendant les trois jours.

¹¹ Paul Maurice Dénisse (Le Cateau-Cambrésis, 1885-Paris, 1956) : École supérieure de commerce de Paris. Passé d'agent à directeur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles à Haïphong. Voir encadré.

Enfin le Tennis-Club a bien voulu se charger de l'organisation de deux handicaps, mixte et hommes, qui se disputera sur deux journées ; la première éliminatoire ; la deuxième demi-finales et finale.

Enfin, le comité fera une démarche auprès de M. le résident supérieur pour que des tables de baccarat et de poker puissent être installées pendant les bals du lundi et du mardi.

Comme on le voit, ce programme, qui n'est pas encore définitif, est assez complet, surtout étant donné le peu de temps dont dispose le comité pour organiser les fêtes. Il permet d'espérer, tel qu'il est, d'ores et déjà, arrêté, un succès qui donnera pendant trois jours un peu de vie, d'animation à notre coquette station balnéaire.

LES FÊTES DE DO-SON (*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1911)

Les fêtes de Do-son se sont passées dans les conditions les plus favorables : il n'a pas fait trop chaud, et si quelque averses sont tombées, elles ont été rares, légères et courtes, toutes qualités désirable» pour des averses de fête. Aussi y eut-il beaucoup de monde, pendant ces trois jours, quelques Hanoïens et une foule de Haïphonnais, et les cars automobile ne chômèrent pas pas un seul instant.

Le dimanche, à part le tir à la carabine qui commença à fonctionner dès le matin et fut fréquenté durant ces trois jours, le concours de bridge, qui réunit dix amateurs, inaugura les fêtes. De deux à quatre, de graves messieurs se livrèrent à des combinaisons savantes et aux douceurs du " sans atout ", et ce furent MM. Delhoumeau et Poinset qui sortirent vainqueurs du tournoi.

À cinq heures vingt [...] a eu lieu l'arrivée de la course de bicyclettes Haïphong–Do-son. Le départ avait été donné au Lach Tray, après le passage du bac, à cinq heures précises C'est donc vingt minutes que mirent les premiers à courir les 18 kilomètres du parcours ; c'est un joli résultat.

Le premier groupe, qui comprenait les coureurs de première et de deuxième catégories, avait réuni huit partants. La course, qui aurait dû revenir à Quimerch), d'après ses précédentes performances, a été perdue par lui, peut-être par excès de confiance. Sur le poteau, il s'est même fait souffler la deuxième place par Chauveau, derrière Malon, Deconninck était quatrième.

Quelques minutes après cette arrivée, eut lieu celle des coureurs de troisième catégorie et des amateurs. Une chute près de l'arrivée faussa peut-être un peu le résultat en jetant la perturbation dans le peloton de tête et Costa arriva premier devant Piaud, Loiseau et Joyeux.

Entre-temps, sur la plage, les jeux indigènes se déroulaient avec le plus grand succès. Courses en sacs, concours de fumeurs, marmites suspendues, course de pousse-pousse garnis, combats de coqs, courses de sampans à la voile avaient attiré sur la plage une foule d'indigènes qui, jusqu'à la fin, prirent une part active et amusée à ces réjouissances, organisées de la meilleure façon par l'actif garde principal de Doson.

Le soir, à 8 heures, une retraite aux flambeaux monstre, à laquelle prirent part plus de deux cents indigènes, déroula ses anneaux sur la plage et la grande rue de Doson. Une averse intempestive vint par malheur, sur la fin, éteindre les quinquets et endommager les lanternes.

Mais le ciel ne tardera guère à se rasséréner et la représentation cinématographique, donnée par le cinéma Pathé frères, qui eut lieu ensuite, obtint un énorme succès. La plage était noire d'indigènes, venus de tous les environs pour assister à ce spectacle surprenant pour eux.

La première journée des fêtes avait été des mieux réussie.

Le lendemain lundi, à 8 heures, avaient lieu la course au trot, handicap pour chevaux appartenant à des Européens.

Quatre concurrents se rangèrent sous les ordres du starter : un cheval de M. Fieschi, un de M. Poggi, et deux de M. Roché. Ces derniers devaient rendre quatre cents mètres à leurs concurrents. Une erreur d'appréciation des distances vint malheureusement fausser le résultat et le rendement ainsi imposé aux chevaux de M. Roché fut trop considérable pour qu'ils puissent espérer rattraper lever retard. Ils abandonnèrent environ à mi-parcours, alors qu'ils avaient déjà comblé un large intervalle, et le cheval de M. Fieschi passa le premier le poteau, précédant celui de M. Poggi second.

L'épreuve pour chevaux n'ayant jamais couru en course et montés sans selle obtint un légitime succès de sourire et clôtra heureusement les distractions de la matinée.

L'après-midi, sur la plage, eurent lieu des courses de canard, de congaïes porteuses d'eau, des jeux du mât horizontal sur l'eau, des avaleurs de ficelle, de la poêle [...].

À cinq heures, un public nombreux se pressait au Doson-Hôtel, où avait lieu un apéritif-concert et où le comité des fêtes recevait M. le résident supérieur qui avait bien voulu accepter que les fêtes de Do-Son soient mises sous son haut patronage. La coupe en main, M. Linossier, président du comité, remercia M. Simoni pour l'appui et l'aide qu'il avait bien voulu prêter au comité et l'on but à la prospérité de notre coquette station qui mériterait, par son charme et son agrément, d'être davantage fréquentée.

Le soir, à neuf heures, avait lieu un bal à l'hôtel Serre, élégamment décoré, pendant les trois jours de fêtes, de faisceaux de drapeaux et de guirlandes de lanternes. Un excellent orchestre bienveillamment mis à la disposition des organisateurs par M. le colonel Nèples entraîna les couples de danseurs jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le mardi, à 7 h. et demi, comme lever de rideau de la dernière journée, s'est couru le grand prix cycliste de Do-Son, handicap pour coureurs de toutes catégories. Un superbe lot de dix-sept coureurs vint se ranger sous les ordres du starter. Avertis par l'accident de la veille, les dévoués membres du comité, qui se sont dévoués avec une rare abnégation au succès des fêtes et, pendant ces trois jours, n'ont pas ménagé leurs peines et leurs soins, avaient soigneusement mesuré les rendements

.....
À quatre heures, sur la plage toujours, les jeux annamites obtiennent leur ordinaire succès : concours de grimaces, de natation, de mangeurs de bananes — oh ! les singes ! — course de chaises à porteurs garnies, course à pieds pour hommes, et enfin théâtre annamite qui n'est pas le moindre attrait pour la population indigène, friande de miaulements.

À partir de 5 h. 1/2, apéritif-concert au Grand Hôtel auquel assistaient beaucoup de monde, les autos ayant amené nombre d'Haïphonnais dans la journée.

Enfin, pour terminer ces fêtes, on dansa le soir, à l'hôtel Leverdier, très bien décoré de lanternes vénitiennes.

La brise, soufflant de façon sensible, permit aux danseurs de s'agiter en cadence jusqu'à 1 heure du matin, après avoir assisté, toutefois, à un feu d'artifice tiré par deux excellents artificiers amateurs qui s'acquittèrent de cette tâche, pendant trois jours, de la façon la plus parfaite.

Malheureusement, la pluie, tombée dimanche, en abîmant les lanternes, avait empêché la retraite aux flambeaux qui avait obtenu, samedi soir, le plus grand succès.

En résumé, fêtes parfaites en tous points et fort bien réussies. Et il faut féliciter largement le Comité qui avait assumé la responsabilité et la lourde charge de les improviser en moins de dix jours. Il a fait, pour ce faible délai, tout ce qu'il était possible de faire.

Il est à souhaiter, une autre fois, pour l'inauguration officielle du pont du Lach-Ttay, par exemple, que l'on pourrait faire coïncider avec l'arrivée du nouveau gouverneur général, qu'on s'y prenne un peu plus à l'avance, et l'on pourrait faire alors quelque chose de tout à fait parfait.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1911, p. 2)

LE PONT DU LACH-TRAY. — Le pont du Lach-Tray, qui devait être ouvert à la circulation, aujourd'hui jeudi 24 août, a été barré ce matin par des chaînes et ne sera ouvert au public qu'à partir du 1^{er} septembre. Un différend qui s'est élevé entre le municipalité et la société civile de Doson au sujet de la perception des droits de péage, est cause de ce retard à tout point de vue fâcheux.

Il est à souhaiter qu'une entente intervienne d'ici samedi pour permettre aux excursionnistes se rendant à Doson de franchir le Lach-Tray en toute rapidité

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1911, p. 2, col. 2)

LE HUITIÈME FLÉAU. — On a beaucoup reproché — du moins à l'époque car maintenant qui s'en souvient ? — à M. Pierre Dassier ¹², météoresque attaché au cabinet de M. Beau, qui n'émergea guère plus de six mois au budget, d'avoir écrit un livre sur l'Indochine sans la connaître. Il est bien certain que cet auteur n'avait ni su ni eu le temps de pénétrer suffisamment son sujet, car il eut sans peine découvert le huitième fléau du Tonkin, qui sévit d'ailleurs sur toute l'étendue du territoire de la colonie : nous voulons parler des travaux publics.

Nul n'ignore ici les reproches qui leur sont faits continuellement : gaspillage éhonté des deniers publics, erreurs professionnelles, malfaçons d'étude et d'exécution, il semblerait que, comme le *Faust* de Gounod, les travaux publics aient le singulier privilège de porter malheur à tout ce qu'ils touchent.

Eh ! bien, il est temps de combattre cette légende — car cela commence à devenir une légende et la plus justement décriée jadis de nos administrations est en passe de devenir la plus calomniée, celle dont les efforts sont le moins connus.

Car les travaux publics, la chose est incontestable, font de méritoires efforts pour rompre avec les erremens de jadis et devenir le plus irréprochable des services.

Nous avons conté, il y a à peine quelques jours, avec quel souci des deniers du contribuable, avec quelle promptitude et quelle attention elle avait mis un terme à une dépense il est vrai minime mais cependant inutile. Nous voulons porter aujourd'hui à l'admiration des foules un nouveau fait qui montre à quel point les travaux publics ont à cœur de n'exécuter que des travaux parfaits et quels soins minutieux ils apportent — coûte que coûte — à les surveiller.

L'histoire est récente et a eu Do-Son pour théâtre. Un de nos amis, en villégiature sur cette plage coquette, en a eu connaissance, et malgré la discréction des travaux publics — discréction dont leur modestie bien connue seule est la cause — nous avons pu nous procurer quelques précisions à son sujet.

Voici donc les faits de la cause, comme on dit au palais :

Un jour on s'aperçut, dans la villa du gouverneur général, que deux fenêtres et une porte, à force de s'ennuyer sans doute, privées d'hôte illustre, baillaient et fermaient mal : les gardiens de nos palais nationaux, les travaux publics, en furent aussitôt informés.

¹² Nouveau secrétaire particulier du gouverneur général Sarraut.

Avec un moindre souci de bien faire, ils eussent pu se contenter d'envoyer un ouvrier indigène, qui eut fait la réparation ; mais, je vous l'ai dit en commençant, les travaux publics ont juré de ne plus faire de « loups » désormais et que seules des œuvres parfaites, des chefs d'œuvre, sortiraient de leurs mains.

Un conducteur des travaux publics affréta donc une auto rapide, vint à Do-Son, se rendit compte, *de visu*, de l'importance des réparations à effectuer, et rentra à Haïphong dresser un projet et un devis qui filèrent incontinent sur Hanoï.

Ce fut un événement dans les bureaux, au reçu de ces pièces, et après avoir longuement examiné la question sous toutes ses faces, un ingénieur, n'écoutant que son courage, sauta dans le premier rapide en partance, non sans s'être muni, au préalable, d'un ordre de [mission] qui pût lui permettre d'exécuter ce voyage dans les conditions les plus économiques pour le budget.

Et l'ingénieur, flanqué du conducteur auteur des devis, se rendit sur les lieux.

Pour ne pas vous faire languir trop longtemps, je vous dirai que, moins de huit jours après, comme conséquence de ce voyage, l'ordre arrivait de Hanoï de faire exécuter les travaux et que le conducteur, victime résignée, partait une fois de plus pour Do-Son, emmenant avec lui un entrepreneur annamite auquel fut confiée l'exécution du travail. Puis, le conducteur revint encore pour constater que les réparations avaient été exécutées. Il en informa Hanoï et le même ingénieur fut de nouveau expédié pour procéder à la réception du travail. Tout fut reconnu parfait et les travaux publics purent se dire, en conscience, qu'ils n'avaient rien ménagé pour être au-dessus de toute critique.

Il ne restait plus qu'à liquider le compte de ces réparations. Le total, tout payé, en fut minime : 117 piastres et quelques cents. Ce qui prouve que les travaux publics savent encore travailler à bon compte tout en assurant une surveillance parfaite.

Comme je racontais cette histoire à un grincheux, il me dit :

— Cent dix sept piastres pour réparer une porte et deux fenêtres ! Heureusement pour les particuliers que cela leur coûte moins cher d'en faire faire de neuves ! À combien, donc, sur cette somme, s'est montée la facture de l'entrepreneur ?

— L'entrepreneur qui a fait le travail ? Mais il s'est fait payer six piastres cinquante...

Allez donc dire, après cela, que les travaux publics sont toujours le huitième fléau du Tonkin.

[Liaison Haïphong-Doson]

(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1912 : avec plusieurs semaines de retard)

La mise en adjudication du service de transports automobile Haïphong-Doson vient d'avoir lieu.

Deux concurrents se sont présentés : M. Mancis et la Société des Transports automobiles [STA]*.

Cette dernière a été déclarée, adjudicataire provisoire avec des offres sensiblement pareilles au service de l'an dernier.

Chronique de Haïphong (*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1912)

LE SERVICE HAÏPHONG-DO-SON. — Comme nous l'avons annoncé hier, c'est la [Société des Transports automobiles](#) qui a été déclarée concessionnaire du service Haïphong-Do Son. L'adjudication a été enlevée par elle aux conditions suivantes :

Elle s'engage à transporter de Haïphong à Do-Son et de Do-Son à Haïphong tous les voyageurs qui se présenteront pour prendre le départ régulier, aux heures indiquées, et pour cela met en ligne huit voitures : 4 de 12 à 22 places, et 4 de 3 à 6 places.

L'horaire sera — sauf modification que le résident maire s'est réservé le droit, par le cahier des charges, de modifier si les besoins du service le réclament :

Du 1^{er} avril au 15 juin et du 1^{er} au 31 octobre ;

Départ de Haïphong : le matin, à 7 h 1/2,

Départ de Do-Son, le soir, à 4 h. 1/2.

Du 16 juin au 30 septembre :

Départs de Haïphong : le matin, à 7 1/2 et le soir, à 5 h. 1/2 ;

Départs de Son, le matin, à 6 h 1/2, le soir, à 4 h. 1/2.

Les dimanches et fêtes :

Du 1^{er} avril au 15 mai, comme pendant la semaine.

Du 16 mai au 31 octobre :

Départs de Haïphong : le matin, à 7 h. 1/2 et à 10 h., après l'arrivée du train, et le soir, à 4 h.

Départs de Do-Son : le soir, à 4 h. 1/2, pour les personnes voulant prendre le train de 7 h. 40 ; à 6 h. pour celles voulant rentrer dîner à Haïphong et à 10 h. pour les autres.

Le prix des places a été maintenu en taux de l'année dernière : le billet simple, 1 p. 60 ; le billet aller et retour 2 p. Du 16 mai au 31 octobre, les billets d'aller et retour seront valables, les dimanches et jours fériés, du dernier voyage de la ville, inclue, au 1^{er} voyage du lendemain, inclue. Par exemple, on pourra partir le samedi soir par la voiture de 4 h. pour rentrer le mardi matin par celle de 5 h. 1/2.

Il sera délivré des abonnements sous forme de série de 30 tickets, payables d'avance et utilisables pendant la saison, à raison de 1 p. le billet.

Pour les groupes et sociétés, les prix seront à débattre. Le transport des bagages à main, petits sacs, réticules, etc., etc., sera gratuit. Les valises et mallettes seront transportées, lorsque cela ne générera pas les voyageurs, au prix de 0 p. 02 le kilo.

Les caisses, malles, etc., etc., seront transportées par camions selon un tarif à débattre.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les propositions faites par la Société des Transports automobiles. Elles sont, à peu de chose près, les mêmes que l'an dernier. Ce qui a surtout séduit la commission d'adjudication, c'est l'engagement pris, par le concessionnaire, d'assurer le transport de tous les voyageurs se présentant à l'heure pour prendre le départ, sans limitation d'aucune sorte, et aussi bien à Doson qu'à Haïphong. Il devra, en conséquence, prendre ses dispositions pour avoir, dans les deux centres, le matériel nécessaire pour faire face à toutes les demandes.

Nous devons ajouter, pour être complet, que le point terminus du service sera, à Do-Son, près de la Poste, à Haïphong, boulevard Chavassieux, au garage de la maison [Le Milon et Cie](#), où un salon d'attente, avec journaux et revues, un cabinet de toilette, etc., etc., seront à la disposition des voyageurs.

Tel sera, dans ses grandes lignes, le régime du service Haïphong-Doson pour la saison prochaine. L'horaire, nous l'avons dit, n'est pas définitif, et M. le résident maire s'est réservé le faculté de le modifier si le besoin en était démontré. Nous accueillerons, en conséquence, toutes les critiques que nos lecteurs pourraient formuler à ce sujet.

LA ROUTE DE DO-SON. — Nous avons parlé, avant-hier, des travaux malencontreux de rechargement que l'on se préparait à faire sur la route de Do-Son, juste en plein été, au moment où la circulation commence à être la plus active. M. Duclaux, administrateur de la [Société des Transports automobiles](#), vient d'attirer l'attention du service des Travaux publics sur un point particulier de cette route.

Nos lecture se rappellent l'état déplorable où se trouvait, au kilomètre 17, le chemin conduisant au pont en bois. Sous couleur de préparer les rampes d'accès du nouveau pont en ciment armé, on avait couvert ce chemin, sur les trois quarts de sa largeur, d'une épaisse couche de vase, et le vent passage laissé libre, raviné par la circulation intense, était impraticable. Des accidents se produisirent même alors.

Devant les protestations du public, on rafistola tant bien que mal l'endroit. M. Duclaux vient d'informer l'administration des Travaux publics qu'il faisait toutes ses réserves pour le moment où le mouvement des baigneurs va le contraindre à mettre en circulation ses grandes voitures, portant vingt ou trente voyageurs [autocars].

Comme on le voit, la situation est des plus brillantes. Les travaux du pont en ciment armé, commencés depuis plus de quinze mois et terminé depuis quatre, ont été menés de façon tellement heureuse qu'il n'est pas encore possible de se servir de ce pont et que l'ancien pont n'est plus, à proprement parler, praticable. C'est un heureux résultat qui résume de façon éloquente la manière d'opérer de l'administration.

SOCIÉTÉ CIVILE DE DOSON
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 80)

MM. BARRIÈRE, président du conseil d'administration ;
DUPUY, administrateur ;
GOUBIER,
LINOSSIER, —
POINSET, —
BLETON, (H.) —
DUCLAUX [*Transports automobiles indochinois*], —

LA RÉVOLTE DE THAÏ-NGUYÊN
RAPPORT LE GALLEN
1. — Thaï-Nguyên du 31 août au 13 septembre 1917

[...] Le résident de la province, M. Darles, autorisé par moi à aller voir sa famille, était à Doson. Il fut prévenu télégraphiquement par mes soins vers 4 h. du matin et je me rendis en automobile au-devant de lui à Phu-Thuy, station de la ligne de Haïphong, pour l'emmener à Thaï-Nguyễn par Gia-Lâm. [...]

(*L'Écho annamite*, 25 juin 1927)

Les grands centres du Commerce et de l'Industrie au Tonkin
HAÏPHONG
par H. CUCHEROUSSET.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 août 1918)

[...] À 27 km., une charmante ville de bains de mer, joliment située sur un promontoire pittoresque, complète la ville. De nombreuses villas privées, un hôtel, un des palais d'été du gouverneur général, la villa du Résident supérieur, font de Doson, avec un village indigène de pêcheurs et de sériculteurs, une petite ville fort intéressante, éclairée à l'électricité et qui sera prochainement dotée d'un service des eaux et d'un parc.

Un service public automobile sur une route superbe, en attendant un tramway, réunit Doson à Haïphong. [...]

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 septembre 1922, p. 2)

Gouvernement général. — M. Baudoin, gouverneur général p.i., est parti aujourd'hui en automobile pour Doson où il passera la journée le dimanche.

M. le gouverneur général, ramenant M^{me} Baudoin, arrivera à Hanoï lundi matin, de bonne heure.

Kiên-An demande le téléphone

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 juin 1923)

[...] On a installé le téléphone à Doson (parce qu'il y a deux villas officielles) pour un chiffre moindre d'abonnés. [...]

H. TIRARD

(*Les Annales coloniales*, 4 avril 1924)

Il est institué à Doson un Comité consultatif d'intérêt local chargé de donner son avis ou de proposer toute solution utile sur les améliorations à apporter à cette station balnéaire pour en favoriser le développement.

Encore une industrie prospère : les centrales électriques au Tonkin

par BARBISIER [= Cucherousset]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 juillet 1924)

les villes de Dapcâu et Bac-Ninh, Doson et Laokay avaient depuis plusieurs années l'électricité.

Province Kiên-an

GRAND HOTEL, restaurant.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-65)

MM. FOINTINT et SAUVAIRE, Do-son.

La folie de la vitesse
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 janvier 1925)

[...] Pour l'instant, les accidents ne sont pas encore très nombreux ; mais ils le deviendront quand il y aura davantage de voitures et, dès à présent, la vie est intenable pour le citoyen paisible qui habite à proximité d'une route fréquentée ; il est condamné à vivre dans la poussière. Sur la route de Doson, le scandale est perpétuel ; c'est à 60 à l'heure que se croisent les voitures, et la promenade de Doson le dimanche devient un danger. Il en sera bientôt de même d'un voyage à Hanoï ; un de nos amis a croisé une fois 35 voitures montant à Hanoï, presque toutes à fond de train [...]

L'Avenir du Tonkin.

Petits progrès postaux
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juillet 1925)

[...] Peu à peu la Poste se résigne à prolonger les heures d'ouverture du téléphone en province — Doson, après le Tamdao, obtient que son service téléphonique soit ouvert pendant la saison estivale de 7 h à 20 heures, y compris les dimanches et jours fériés. [...]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 septembre 1925)

[...] Au Tonkin, les hôtels des deux stations d'altitude, Chapa et Tamdao, et des deux stations balnéaires, Dôson et Hongay, ne touchent aucune subvention et seul l'Hôtel du Tamdao a été construit aux frais de l'administration.

Doson a plus besoin d'eau que de lumière
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 décembre 1925)

Une somme de 120.000 p. a été prévue au budget local de l'année prochaine pour l'installation de l'éclairage électrique à Doson et à Kiên-An. En ce qui concerne Kiên-An, nous applaudissons à cette prévision. Il n'en est pas de même au sujet des 50 ou 60.000 p. pour doter Doson d'un système d'éclairage plus puissant. Notre plage tonkinoise manque totalement d'une chose indispensable : l'eau potable. Il y a bien la fameuse source, qui y constitue un but de promenade, mais elle est à 2 kilomètres du centre ! Aussi, à notre avis, il serait préférable de consacrer la somme précitée à capter la source en question, à faire des recherches dans son voisinage, pour tâcher d'en découvrir d'autres et, enfin, à installer les canalisations nécessaires pour amener l'eau dans Doson. L'éclairage électrique actuel est plus que médiocre mais, à la rigueur, il pourrait encore tenir un an ou deux. La santé publique d'abord ! L'éclairage *a giorno* viendra ensuite.

France-Indochine

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 juillet 1926)

Ainsi pour le gouverneur général seul : palais à Hanoï — palais à Saïgon — villa à Doson — villa au Cap Saint Jacques — villa au Tam-Dao — prochainement autre villa à Dalat

Charité bien ordonnée commence par soi-même
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 juillet 1926)

Le gouvernement de l'Indochine a acheté plus de 80.000 piastres la colline des Pins (villas des Pins et des Boches) à Doson, propriété de feu A. R. Marty* [armateur], dans le but de créer une colonie de vacances à l'usage des enfants qui résident au Tonkin. Mme Mus organisa les colonies de vacances et jusqu'en 1924, certains enfants purent jouir d'un séjour au bord de la mer et dans les pins.

M. Thalamas, directeur de l'instruction publique en Indochine, a modifié cette situation. Cette année 1926, point de colonie de vacances pour les enfants ; M. Thalamas occupe la villa des Pins. Un autre gros ponte de l'enseignement occupe la villa des Roches. Quant aux gosses, ils peuvent crever... On les a assez vus. Et le socialo Thalamas a demandé au résident Louis, de Kiên-An, un arrêté interdisant aux Annamites et Français le passage dans cette propriété, qui est gardée par le gendarme de Doson !

Le Colon français

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
La plage de Cua-Tung*
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1926)

[...] Cette petite plage mal connue est un peu déshéritée à côté de ses célèbres rivales : Doson, le Deauville tonkinois, ou Samson, La Baule du Nord-Annam. [...]

LES SPORTS
Résultat du rallye automobile de Doson du 5 juin 1927
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1927)

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juin 1927, p. 2)

Vers Doson. — Ce matin, le train de 6 h. 20 a emporté vers Haïphong une trentaine de jeunes élèves de l'École Puginier*, qui, sous la conduite du Cher Frère Prosper, directeur, et des Chers FF. Professeurs, vont passer les vacances à Doson, dans la propriété que les Frères possèdent sur la montagne. Il fallait voir la joie de cette aimable jeunesse car les vacances passées à Doson sont particulièrement appréciées : c'est le grand air, c'est la liberté ; on prend des bains de mer, on fait des excursions, on travaille

aussi un peu et les journées passent si vite et si agréablement qu'on n'a pas le temps de s'ennuyer.

Arrivée à Haïphong, la colonie de vacances a pris aussitôt place dans des autos et, à 11 heures, elle était rendue à Doson.

L'excellent Père Barbier se trouvait, n'oubliions pas de le dire, au milieu de tous les petits élèves et, à peine installé dans son compartiment, il était assailli d'autant de demandes qu'il y avait d'élèves, chacun voulant son histoire, et, avec sa belle humeur habituelle, il s'est mis dès le départ en devoir de contenter ses nombreux auditeurs.

Nous adressons au Cher Fr. Prosper, à ses collaborateurs, au R.P. Barbier, aux enfants nos meilleurs souhaits de bon séjour à Doson.

LES BAGARRES DE HAÏPHONG
[POGROM ANTI-CHINOIS]
(*L'Écho annamite*, 31 août 1927)

De *France-Indochine*.

[...] Dans la nuit de dimanche à lundi, la population de Doson a été alertée par la nouvelle de la destruction de la maison A-Lim. [...]

Colonie scolaire
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1928)

Une colonie scolaire de vacances ouverte à toutes les élèves des écoles de filles françaises du Tonkin fonctionnera cette année à Doson du 25 juin au 10 septembre. Elle sera installée dans l'ancien hôtel des Sablettes, nouvellement acquis à cet effet.

1929 (mars) : la Cie française immobilière, propriétaire de l'Hôtel Métropole, de Hanoï rachète le Grand Hôtel

Il ne faut pas que les colons s'enrichissent
par CATON [= Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 avril 1929)

[...] L'Œuvre indochinoise nous apprenait ces jours derniers la disparition de M. Besson¹³, que nous avons tous connu au Tonkin, qui tint à une époque l'hôtel du Tam-Dao, puis celui de Doson et alla créer à Saïgon un magasin dans le genre de la Perle. Complètement ruiné, il a disparu [...].

À Dôson, un concours d'élégance obtient, le plus vif succès
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1929)

¹³ Disparition infirmée par *La Dépêche d'Indochine*, puis (18 mars 1929), par *L'Écho annamite*.

Lundi, un concours d'élégance d'automobiles s'est déroulé sur la plage de Dô-Son. Il a obtenu un vif succès.

Sur 17 engagés, M. Dorangeon [directeur financier des Distilleries de l'Indochine] a remporté le premier prix, avec une « Talbot » six cylindres, conduite intérieure.

LA STATION DE DOSON S'EST RÉVEILLÉE (*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1929)

Quiconque s'arrête le dimanche devant la petite église de Doson est tout surpris d'entendre, sur le coup de 8 h des cantiques soutenus par un harmonium. C'est l'heure de la sainte messe. L'église est comble : à droite, les chers Frères et leurs élèves qui, par leurs chants, rehaussent le cérémonie dominicale ; à gauche, les familles qui séjournent à Doson et de nombreux enfants.

Cette petite chapelle que dessert un bon Père de la Mission espagnole doit rappeler à beaucoup l'église du village natal et il nous faut remercier la Mission espagnole d'envoyer un de ses représentants à Doson pendant la saison d'été pour ne pas laisser sans messe la population assez nombreuse du centre, remercier les chers Frères qui, partout où ils passent, savent se rendre utiles.

À la sortie de la messe, après l'échange habituel des salutations, chacun se disperse, à travers le centre propre comme un sou neuf, pour regagner la maison, pour se promener, pour aller faire quelques achats chez l'unique Chinois du centre, que concurrence heureusement le service de ravitaillement Chaffanjon parfaitement organisé.

Ceux qui ne redoutent pas les ascensions poussent une pointe jusque chez le cher frère Prosper qui se fait un plaisir de montrer sa belle installation si profitable à tant de jeunes enfants, et où les professeurs peuvent se délasser un peu des fatigues de l'année.

La colonie scolaire de madame Brachet est bien installée et nombreuse.

Le Grand Hôtel s'organise peu à peu.

Les dégâts causés par les typhons (*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1929)

À Do-Son

Le dernier avis parvenu lundi soir signalait que le *typhon se comblait vers Moncay*, et chacun dans ces conditions, se préparait à de gros dégâts dans la province de Kiên-An. passer une nuit exempte d'inquiétudes.

Prise de remords, sans doute, la tourmente revint sur le coup de 10 heures, soufflant avec une violence inouïe. Et toute la nuit, ce fut un vacarme effroyable. Les murs des maisons tremblaient ; les arbres se brisaient sous la poussée du vent. Au matin, mais tard dans la matinée seulement, les habitants purent se risquer au dehors. Et s'offrit à leurs yeux le spectacle désolé de Doson dévasté.

L'hôtel des Sablettes vit, en pleine tourmente, son toit enlevé. Une sage précaution fit évacuer les dortoirs lundi sur le coup de 5 heures du matin, et tous les enfants se réfugièrent au rez-de-chaussée. Bien leur en prit, car peu de temps après, les plafonds du premier étage s'effondraient.

La colonie scolaire trouva accueil chez M. Suquet, qui, en la circonstance, se prodigua auprès de tous.

Les personnes qui ont vu Doson, il y a deux ans, au lendemain du raz-de-marée, estiment que les dégâts actuels sont de beau coup supérieurs.

Trois maisons ont été démolies. La modeste demeure où le bon M. Videau, le sculpteur bien connu, vivait en sybarite, a été emportée ; la rafale lui a pourtant laissé un canapé et quelques chaises pour s'asseoir.

La route de la corniche a beaucoup souffert ; des pylônes, des câbles, ont été arrachés.

Les villas de la Colline des Pins et les arbres magnifiques plantés naguère par le regretté M. Marty ont subi de graves dommages.

Le grand hôtel a supporté le choc ; la toiture de la salle à manger a été cependant quelque peu bousculée ; le parc assez animé, et les cabines de bain ont pour la plupart... pris le large.

L'usine électrique de l'hôtel a subi des dégâts, mais le mal pourra être vite réparé.

Beaucoup de personnes habitant Haïphong avaient quitté Doson avant la bourrasque. La circulation

Aucun accident de personne n'est signalé.

(Dernière heure). — Le centre urbain et les environs de Doson ont été très éprouvés par le typhon qui sévit sans arrêt de minuit à midi lundi-mardi avec pluies très violentes.

Tout d'abord, nous tenons à rassurer des parents dont les enfants sont en vacances.

Tous les élèves des Chers Frères et des Colonies de vacances sont en bonne santé.

Il n'y eut aucun accident de personnes.

Les villas en bordure de la mer ont été très fortement endommagées. Tous les arbres arrachés ou brisés par la tempête. Les blocs de pierre servant de défense contre les flots ont été disjoints ou projetés au loin.

L'ancienne villa Moisant, celle de M. Jelowitz ont été presque détruites, ainsi que celles de MM. Dubost et Théard.

Le garage d'Erfurth s'est effondré. Un raz-de-marée se produisit, bien que ce fut morte eau ; si ce jour là il y avait eu marée ordinaire, on peut dire que Doson aurait été totalement emporté.

La mission et l'église ont beaucoup souffert

Bon nombre de jonques furent emportées sur d'énormes vagues et projetées dans les rizières ou broyées contre des rocs.

Sur la route Haïphong-Doson, la digue de protection a été emportée et l'eau ravinant la route a causé de fortes dépressions.

Presque tous les poteaux télégraphiques ou d'éclairage ont été abattus en travers de la route, obstruant le passage ou le rendant très difficile.

On travaille activement au déblayage.

Nouvelles du Tonkin
Les méfaits du récent typhon
42 victimes dans la province de Namdinh
(*L'Echo annamite*, 2 août 1929)

[...] Sur la route n° 14 Haïphong-Dôson, la diguette de protection a été en grande partie enlevée ; du pont du Lach-Trai jusqu'à l'entrée du Dôson, l'asphalte a été arraché en de multiples endroits, rendant la circulation dangereuse.

Le centre urbain de Dôson a souffert de gros dommages et il est privé de communications télégraphiques et téléphoniques avec Haïphong. [...]

Le typhon et les plantations
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1929)

M. Laforge, le sympathique directeur des plantations de la ville [de Hanoï], s'est rendu ces jours derniers à Doson pour examiner les dégâts causés par le récent typhon aux diverses plantations du centre.

Il y a beaucoup de mal à réparer et le service de M. Laforge va s'efforcer d'y remédier le plus rapidement possible et dans la mesure où il le pourra.

Dépêches de l'Indochine
Un typhon au Tonkin
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1929)

[...] La station balnéaire de Doson a été très éprouvée : trois maisons ont été démolies ; presque toutes les villas ont subi de graves dégâts et plusieurs toitures ont été enlevées. La diguette de protection de la route de Haïphong à Doson a été enlevée en grande partie ; entre Lachtraï et Doson, la circulation est difficile. De nombreuses jonques ont été jetées à la côte.

Les bâtiments administratifs du chef-lieu de la province de Kiên-An ont été endommagés, la halle du marché s'est écroulée. [...]

THALAMAS REVIENDRA-T-IL EN INDOCHINE ?
Lettre ouverte à M. le ministre des colonies
par E. A.
Monsieur le Ministre.
(*L'Écho annamite*, 24 décembre 1929)

Nous avons l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur une nouvelle qui nous a plongés dans la plus légitime stupéfaction : M. Thalamas, ancien directeur de l'Instruction publique en Indochine, serait maintenu à son poste et nous reviendrait bientôt, avec le secret espoir d'une fonction encore plus élevée. [...]

Évidemment, la place est bonne :

Solde 10.819 p. 90

Frais de représentation 8.000 p. 00

Total 18.819 p. 90

(Art. 45 budget général 1928)

Hôtel du directeur : entretien, renouvellement du matériel et du mobilier. 600 p. ;

Électricité, chauffage, eau, vidange 600 p.

Salaires des gens de service et du concierge 1 500 p.

Habillement des gens de service 200 p.

Téléphone 50 p.

Total 2.950 p.

(Matériel, Art. 1)

Automobile du directeur, salaire et habillement des chauffeurs 1 950 p.

Entretien 2.000 p.

Total 2.950 p.

(Matériel Art. 2)

Domaine de Doson (villa du directeur), indemnité au commissaire de police
144 p.

Gardiennage, surveillance, électricité 766 p.

Entretien 500 p.

Total 1.410 p.

(Art. 5)

Auto de service de Doson.

Salaire et habillement des chauffeurs 500 p.

Entretien 1.500 p.

Total 2.000 p.

(Art. 3)

N. B. — L'hôtel du directeur à Hanoï et sa villa à Doson sont occupés par lui, à titre gratuit.

Voici donc un total de 28.129 p. pour le compte personnel de M. le directeur de l'Instruction publique en Indochine.

Non satisfait de cela, M. Thalamas émit la prétention de se faire octroyer des appointements de gouverneur.

L'équité du Conseil d'État vient de le condamner à la restitution.

Que l'on compare maintenant ce traitement à celui, famélique, des instituteurs indigènes à 60 piastres par mois, à leur sortie de l'École normale !

Quand ceux-ci, timidement et très respectueusement, implorèrent de M. Thalamas une infime augmentation, pour ce pas mourir de faim, M. le directeur général ne daigna même pas leur accorder cette miette qui ne tombait pourtant pas de sa table grassement pourvue.

L'on connaît les suites de cette intransigeance : la grève de l'École normale de l'année dernière, l'avenir brisé de trop nombreux jeunes gens, élite de ce pays. [...]

1931 (juillet) : Suquet, ancien directeur du Grand Hôtel,
ouvre le [Pagodon](#)

Économies à réaliser

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 décembre 1931)

Il n'y a pas de petites économies.

C'est là une vérité qu'il est bon de répéter. Le « petit » gaspillage, n'en déplaise à M. le Gouverneur général, entraîne à la grosse gabegie.

Dans ce gouffre de l'Enseignement public, il y aurait certes de grosses économies à réaliser ; mais cela n'empêche pas de rechercher les petites.

En voici une :

Sous le vertueux prétexte de colonies scolaires, la Direction de l'Enseignement dispose à Doson de trois villas. M. le directeur-colonel (c'est à tort, paraît-il, qu'il se donne du général) a commencé à en prendre une pour lui.

Ce n'est que justice ; « charité bien ordonnée commence par soi-même ».

Les enfants des colonies de vacances jouissent de la seconde villa. On ne pouvait guère faire autrement.

Par contre, la troisième villa est affectée à un club nudiste, assez bruyant, dit-on, puisqu'en août dernier, le gendarme a dû intervenir. Voilà une dépense dont le budget pourrait faire l'économie. [...]

Vacances et villégiatures
par NGUYÊN-VAN-VINH
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 septembre 1932)

[...] Si Doson et Sam-Son, à un moment délaissés par les usagers européens pour la montagne, ont pu reprendre leur essor, c'est parce que des Annamites y sont allés remplacer la clientèle européenne qui avait déserté et ont permis ainsi la continuation, au ralenti si vous voulez, des efforts d'organisation qui eussent été interrompus sans ce modeste appoint ; lequel, s'il n'a pas fait vivre l'industrie hôtelière européenne, pendant les quelques années d'abandon, a du moins conservé aux immeubles leur valeur.

Ainsi, les Annamites, qui sont des profiteurs-nés de toute dévalorisation, ont contribué à maintenir Doson et Sam-Son en vie, en attendant qu'ils puissent valoriser eux-mêmes des coins de la côte dont l'aménagement coûterait trop cher s'il n'était fait qu'à l'intention des quelques Européens fixés dans leur rayon.

L'Annam nouveau.

À propos des téléphones
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 juin 1933)

Doson, notre cité balnéaire tonkinoise n'est, en somme qu'un modeste village ; mais, si nous en croyons certains bruits, M. le directeur des Postes la verrait comme un Super-Deauville. Un confrère prétend qu'on va y installer des lignes souterraines dont le coût serait de 100.000 \$. Si ce n'est pas un bobard, c'est qu'alors on a perdu la tête aux P. T. T.

Cent mille piastres pour vingt-cinq abonnés ! soit 40.000 fr. de frais d'installation par abonné. Évidemment, à ce prix là, on comprend que la Poste n'y fasse pas ses frais.

Mais ce doit être un bobard.

(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1933)

1302

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Louis Carré, chef comptable de la S. A. C. R. I. C.* à Haïphong, l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du domaine public maritime à Do-son, accordée à M. Lavergne. p. 2228

1303

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Cuny, Jules, directeur de la Société des Filteries d'Indochine, l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du Domaine public maritime, à Do-son, accordée à M. Belot. p. 2228

1304

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Armand Guillou*, ingénieur ECP, entrepreneur, l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du Domaine public maritime, à Doson, accordée à M. Joseph Robert, p. 2229

1305

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Olivo, Jean, l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du domaine public maritime, à Do-son, accordée à M. Elizot. p. 2280

1306

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Jean Le Boterf, directeur adjoint de la Cimenterie, l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du domaine public maritime, à Doson, accordée à M. Pierre Larrue, p. 2230

1307

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Suquet Henri, propriétaire du restaurant du Pagodon, l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du domaine public maritime, à Doson, accordée à M. Grenard, p. 2231

1308

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Louis Vinay, employé de l'Entreprise des Docks, l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du Domaine public maritime, à Doson, accordée à M. Petrault, Pierre, p. 2231

1309

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Léo Larène [Imprimerie Taupin*], demeurant à Hanoï, l'autorisation d'occuper une parcelle du domaine public maritime, à Doson, accordée primitivement à M. Le Boterf. p. 2232

1310

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Éloi Bougon ¹⁴ demeurant à Haïphong, l'autorisation d'occuper une parcelle du domaine public maritime, à Doson, accordée primitivement à M. Roze. p. 2233

S. M. Bao-Dai à Doson
(Chantecler, 26 novembre 1933)

La journée du 1^{er} décembre va donner une consécration nouvelle aux beautés et avantages climatiques de la magnifique plage de Doson, par la visite que S. M. Bao-Dai a bien voulu promettre d'y faire.

¹⁴ Éloi Bougon (1900-1940, mpf) : polytechnicien, directeur commercial de la Société française des charbonnages du Tonkin à Haïphong.

Après son passage à Kiên-An et la visite de l'observatoire, S. M. Bao-Dai se rendra à Doson, où M. le résident de Kiên-An lui offrira un thé, dans l'original et coquet établissement de notre ami Suquet.

Le *Pagodon* sera pour la circonstance artistiquement décoré, avec ce goût sûr dont Suquet a donné si souvent des preuves. On nous a causé d'une fête nautique, avec illuminations sur mer, dancing avec orchestre réputé et une fête de nuit, dont chacun s'entretient déjà. Ce sera le premier contact de S. M. Bao-Dai avec la population européenne et l'élite annamite, en dehors des conventions officielles.

C'est une occasion d'approcher le roi d'Annam dont tout le monde voudra profiter, en se donnant rendez-vous, vendredi soir, 1^{er} décembre, au coquet *Pagodon*.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1934)

Il s'est créé à Do-Son, à l'imitation de ce que le commandant Lapicque a fait à Vatchai, un cercle nautique dont le comité comprend MM. Brun-Buisson, président, Chevalier, vice-président, Bodros, Vinay, Guillou, Le Pichon, Suquet.

LE CERCLE NAUTIQUE DE DOSON

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 avril 1934)

La jeunesse française du Tonkin semble enfin commencer à s'intéresser aux choses de la mer et, après la création, il y a quelques années, du Cercle nautique de la baie d'Along, voici celle du Cercle nautique de Doson, avec, pour débuter, 35 membres actifs.

Ce cercle n'a naturellement pas pour but de concurrencer celui de la baie d'Along et, dès le début, les deux cercles ont collaboré ; il est évident que les régates annuelles des deux cercles puissent dans la compétition d'équipes rivales un bien plus grand intérêt.

Stations balnéaires et d'altitude au Tonkin

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 mai 1934)

[...] Doson, au Tonkin, [...] Samson dans le Nord d'Annam, à 16 km. de Thanh-Hoa et 181 de Hanoï, semblaient avoir atteint le maximum de leur développement et se trouvaient menacés par les stations d'altitude, par l'ouverture d'un hôtel à Hongay [l'Hôtel des Mines], en baie d'Along, et même par les petites stations balnéaires du Nord d'Annam à Cua-Lo et à Cua-tung, qui se disputaient une maigre clientèle française, mais la crise permit aux Annamites riches d'acquérir les villas d'Européens appauvris ; le snobisme d'abord les attira, puis ils prirent goût à la mer. Dès lors, Doson et surtout Samson prirent un développement qui légitima et facilita bien des choses. Dès lors, en face de Hongay, Va-chay a pu commencer à se développer sans porter ombrage à Doson. Nous croyons même savoir qu'un des hôteliers de Doson, partisan de ce principe qu'il faut offrir au client de la variété, se proposerait d'installer une hôtellerie à Va-chay. En même temps se créait à Doson un cercle nautique qui apportera à celui de Va-chay non pas une concurrence mais une féconde émulation.

L'hôtellerie a fait de réels progrès dans toutes ces stations ; en même temps, l'électricité a partout apporté un appréciable élément de bien-être. [...]

[Vietnamisation]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1934)

[...] Une plage ou une station d'altitude ne saurait se développer en Indochine avec la seule clientèle française et avec la seule clientèle riche, à moins que l'État ne fasse pour quelques privilégiés d'énormes sacrifices et que lesdits privilégiés ne se contentent, dans un pays comme le Tonkin, d'une seule station d'altitude et d'une seule station balnéaire. Telle est l'idée à laquelle avaient répondu Doson et le Tam-Dao,

Mais, dès les débuts, une concurrence était venue réduire les perspectives du Tam-Dao, lorsque les civils eurent commencé à suivre les militaires à Chapa. Dès lors, on put prévoir que le nombre des Français au Tonkin ne justifierait pas en plusieurs endroits les sacrifices budgétaires qu'il aurait fallu concentrer sur un seul. Puis la crise est venue réduire encore la clientèle européenne et certains propriétaires, à Doson en particulier, furent heureux de vendre leurs villas à des Annamites riches qui, par snobisme plus que par amour de la mer, voulaient montrer qu'ils avaient les mêmes goûts que les Français. Plus tard, le goût est venu et c'est aujourd'hui par conviction que les Annamites viennent villégiaturer à Doson ; ce qui prouve que le snobisme a du bon.

Le résultat de cette invasion annamite a été excellent. Menacé de dépéris, Doson y a puisé un regain de vie Des villas furent louées au lieu d'être abandonnées, de nouvelles villas se construisirent, les services de transport et d'électricité virent leur clientèle augmentée, il en fut de même du commerce. L'accession de la bourgeoisie annamite à une conception de la vie au grand air, nouvelle pour elle, a sauvé Doson.

AU CERCLE NAUTIQUE DE DOSON
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 septembre 1934)

L'exemple du cercle nautique de Vatchaille (Va-chay) a été fécond ; c'est d'abord le cercle nautique de Hanoï qui est sorti de la torpeur, s'est outillé d'une flottille intéressante et est maintenant bien vivant, si bien que l'idée est venue au comité de direction de l' « École d'éducation physique » de la rue Wiellé, de créer une section nautique.

En même temps se créait à Do-son un cercle nautique, non pas rival mais émule de celui de Va-chay. Et dire qu'il y a six ou sept ans, nous nous lamentions en constatant l'horreur des sportifs tonkinois pour l'eau ! Ils ont bien évolué et dans un sens qui nous plaît beaucoup.

Malheureusement, l'enthousiasme qui a présidé à la création du cercle nautique de Doson a été un peu refroidi par la lenteur de l'Administration à rendre l'arrêté autorisant le cercle à occuper les terrains nécessaires à ses installations et à son petit port. Les travaux, qui avaient été amorcés au mois de juillet, ont été, dans le doute, interrompus. Enfin, l'arrêté est sorti et les travaux vont pouvoir être repris et poussés activement. Mais il s'agit de réchauffer l'enthousiasme, rafraîchi non seulement par les délais administratifs, qui ont empêché de battre le fer pendant qu'il était chaud, mais aussi par une certaine crainte. Le cercle ayant adopté un type de petits voiliers très pratiques mais demandant un peu de prudence, cet appel à la prudence a fait croire à certains qu'il y avait danger.

Aussi le comité a-t-il dû battre un peu le tam-tam, rappeler leur parole donnée à certains de ceux qui, au début, avaient promis leur adhésion, ou des dons (à titre d'exemple, le président du cercle vient, nous dit-on, de faire don d'un bateau) et

rassurer les timorés en leur rappelant que les petits bateaux du type choisi se mènent très bien avec un peu d'attention et de doigté et que, s'il y a lieu d'être prudent, ce n'est pas une raison d'avoir peur. N'en est-il pas de même de bien d'autres sports : l'automobile par exemple ?

Espérons que les amateurs de ce si beau sport qu'est la voile, sport qui met en œuvre pas mal de qualités morales autant que physiques, n'aura pas eu à Doson que des adeptes verbaux. Il s'agit de ne pas perdre la face aux régates de Noël, dont l'assemblée générale a admis le principe et où participeront les cercles de Va-chay et de Hanoï et probablement aussi la Marine.

Ce n'est pas trop de trois mois pour s'y apprêter, maintenant que les brises régnantes sont favorables et que le temps est au beau.

D'ailleurs, les yachteurs auront, dès le 11 novembre, l'occasion de se montrer une première fois aux régates de Va-chay, en vue desquelles le secrétaire du Cercle Nautique de Va-chay a fait faire passer commande par la Maison P. A. Lapicque et Cie à la Maison Éole et Cie de plusieurs autres de vents, zéphirs et brises pour cette occasion.

Le comité de Doson vient de faire de son côté l'acquisition d'un loup de mer, M. Javouray¹⁵, dont la science et l'expérience nautiques seront d'un grand secours aux néophytes du cercle.

Société immobilière d'Extrême-Orient
Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 octobre 1934)

3°) une villa de repos édifiée sur un terrain d'une superficie de 2.213 mq dont 272 mq bâtis, y compris les dépendances, située sur la rue principale de Doson ;

Stations balnéaires et d'altitude au Tonkin
par BARBISIER [= Henri Cucherousset]
(*L'Éveil de l'Indochine*, 27 mai 1934)

[...] un des hôteliers de Doson, partisan de ce principe qu'il faut offrir au client de la variété, se proposerait d'installer une hôtellerie à Va-chay. En même temps se créait à Doson un cercle nautique qui apportera à celui de Va-chay non pas une concurrence mais une féconde émulation. [...]

Ouverture de la saison de Doson
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1938)

La saison de Doson s'est ouverte, cette année, le dimanche de Pâques, par une souriante journée printanière.

Le programme des fêtes comportait un rallye poket, dont l'arrivée eut lieu devant le Grand Hôtel de Doson et qui comptait plus de 80 participants. Après un gymkhana, un concours d'élegance automobile réunissait de nombreuses concurrentes tant françaises qu'annamites. Une rétrospective des costumes annamites, organisée par les soins de la

¹⁵ Joseph Javouray (1889-1954) : directeur à Haïphong de la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine (SACRIC).

Société « Uân-Hoa » a remporté un succès sans précédent. M. Châtel, résident supérieur au Tonkin, entouré de nombreuses notabilités françaises et annamites, avait accepté la présidence d'honneur de cette manifestation.

CHRONIQUE DE HAIPHONG

Commission chargée de l'aménagement et de l'embellissement de la station Doson
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1938)

M. le résident supérieur Y. Châtel a signé un arrêté fixant une commission chargée de l'aménagement et de l'embellissement de la station de Doson.

Cette commission comprend MM. le tuan phu de Kienan, le docteur Forest¹⁶, d'Haïphong, le président du comité des fêtes à Kienan, le président du Cercle Nautique à Doson, Chenu, directeur de la Cimenterie, d'Haïphong, Cuny, directeur de la Filterie, d'Haïphong, Lagauzère, pharmacien à Haïphong, Bui dinh-Tinh, Omnès, Suquet, Glass, Ecarlat, M^{me} Trinh-thuc-Oanh, MM. Quan-Tchi-Hang dit Si, chef de la congrégation de Canton à Hanoï, Nguyen-Khac-Nguyen, secrétaire au gouvernement général, Hoang hun Huy, rédacteur en chef du *Bao Dong Phap*.

Autorisation à occuper une parcelle du Domaine public (*France Indochine*, 12 octobre 1938)

M^{me} A.W. Develey née Émilienne Joséphine Rieul à Haïphong, est autorisée à occuper une parcelle du Domaine public de 1.372 m² de superficie, située dans la zone des cinquante pas géométriques, entre le lot n° 8 du lotissement du Xom van Hoa et la route de Hondau, à Doson et à y aménager un jardin d'agrément.

Les combats de buffles de Doson (*Les Annales coloniales*, 31 octobre 1938)

Les combats traditionnels de buffles en l'honneur du génie Quân-Heo ont eu lieu dernièrement devant le dinh du village de Doson.

Quân-Heo, de son vrai nom Nguyen-huu-Câu, fut un corsaire très redouté à la fin de la dynastie des Lô. Il vainquit toujours les troupes et les jonques royales envoyées pour le combattre, jusqu'au jour où son ancien condisciple Pham-dinh-Trong réussit à le capturer. Il paraît que, de son vivant, Quân-Heo, tel les Méridionaux qui aiment les courses de taureaux, goûtais beaucoup les combats de buffles. Aussi, chaque année, les huit villages du canton de Doson, qui l'adorent comme génie tutélaire, organisent-ils des combats de buffles. Chaque village présente son favori, et le gagnant doit apporter la prospérité à son « manager ». N'empêche que, vainqueurs ou vaincus, les buffles seront abattus le lendemain et offerts en sacrifice au génie, ensuite en festins aux habitants.

1938 (novembre) : René Omnès, gérant du Grand Hôtel,

¹⁶ Alphonse Forest (1877-1962) : médecin de la municipalité de Haïphong.

ouvre l'Hôtel de la Pointe

Office central du tourisme indochinois

Réunion du 6 mars 1939

(*L'Écho annamite*, 19 avril 1939)

.....
2° Subvention au Comité de la plage de Doson. — M. le gouverneur général de l'Indochine, ayant reçu une demande de subvention de ce Comité, nous l'a transmise pour suite à donner.

Une contribution a été votée à cette plage sous la forme d'un dépliant édité par nos soins.

Compagnie française des
Chemins de fer de l'Indochine & du Yunnan

Assemblée ordinaire du 23 mai 1939

(*L'Information d'Indochine*, économique et financière, 24 juin 1939)

Au Tonkin : deux services automobiles assurent, l'un la correspondance entre la gare d'Haïphong et la plage de Doson, et l'autre la correspondance entre la gare de Pho-Moï-Laokay et la station d'altitude de Chapa* ; ces services ont fait l'objet d'accords passés avec les autorités locales ; ils fonctionnent dans des conditions satisfaisantes.

LES SPORTS

AUX RÉGATES DE DO-SON,
le cercle nautique de la baie d'Along remporte les trois coupes
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1941, p. 2)

Les régates organisées par le Cercle nautique de Do-Son ont remporté, cette année, un vif succès. D'habitude, des réunions sportives de ce genre n'attire qu'un public restreint, car les règles des courses à la voile sont tellement compliquées qu'il faut être initié pour pouvoir apprécier les manœuvres des concurrents.

Doit-on considérer cette affluence comme le résultat des efforts accomplis par le C. N. D. pour mettre les joies de la voile à la portée de tous, contrairement, mais aussi comme un témoignage de curiosité et de reconnaissance de la population tonkinoise à l'égard de l'état-major et de l'équipage du glorieux croiseur « Lamotte-Picquet », qui était venu jeter l'ancre à deux milles de la pointe de Hondau et dont les matelots venaient débarquer à la digue du Cercle.

La direction des courses, qui devaient durer 1 jour et demi, était assurée par MM. Brun-Buisson, président du C.N.D. ; Lafay, vice-président ; Brochard, membre du comité, assistés du commandant Lapicque, président du C.N.B.A. ; de M. Jeannin, vice-président de C. N. Hanoï, et de M. Hurssin, Président du cercle de Nam-Dinh.

Les premières régates furent favorisées par une brise assez fraîche qui fit tanguer assez durement les légères embarcations. Par contre, la journée entière de lundi n'offrit aux concurrents que des brises variables et intermittentes, ce qui rendit la tâche des barreurs très délicates.

Deux coupes étaient disputées, la première coupe du C.N.D. destinée à récompenser l'équipe qui totaliserait le plus grand nombre de points, était mise en compétition sur 4 manches entre des équipes double hommes, la seconde coupe Brochard était offerte à la meilleure barreuse sur une seule course.

La coupe du C.N.D fut gagnée par un équipier du cercle de la baie d'Along, une des équipes de Hanoï-club détenteur de la coupe qui, de fait, avait terminé première fut disqualifiée à la première manche pour ne pas avoir laissé assez de place à un concurrent au virage d'une bouée, mais M. Werts le gagnant, appartient aussi à Hanoï et s'entraîne régulièrement sur le Grand Lac.

Ce fut mademoiselle Dubois, du C.N.B.A., qui remporta la coupe Brochard après une belle défense de mademoiselle Kolb (Do-Son) et de mademoiselle Guillaume (Hanoï), détentrice de la coupe.

La course des *yachts* de la croisière, courue par brise très faible, fut gagnée par M. Hautier¹⁷ à la barre de son *Isis III*. C'est un résultat normal si l'on considère la science et la finesse de son propriétaire-constructeur qui put profiter des moindres risées grâce à son gréement Marconi, tandis que la jonque *Janik*, appartenant à M. Lafay, vice-président du CND, qui avait offert la coupe, terminait deuxième, favorisée par une mer très calme.

Entre-temps, dans des régates à l'aviron, organisées par l'Aviron haïphonnais, mettaient aux prises les cercles de Haïphong, Hanoï et Namdinh. On notait la victoire de M. Porte (Hanoï) en canot français, suivi à plusieurs mètres de M. Kolb (Namdinh) et ainsi que celle de l'équipe Langlois (A.H.) sur celle de Porte (Hanoï) en yole de mer à deux rameurs, et de mademoiselle Kolb en skiff dame.

Dans la matinée de lundi, vers 11 heures 30, l'Amiral et madame Decoux* et leur suite, accompagnés de M. Berjoan, chef de la province de Kiên-An, et de différentes personnalités civiles et militaires traversaient les installations du CND pour gagner sur la digue le canot à moteur qui devait les conduire à bord du « Lamotte-Picquet ».

Ils étaient reçus par le contre-amiral Bérenger, commandant la marine en Indochine, accompagné de son état major, et par M. Brun-Buisson, président du C.N.D., et les membres de son comité, pendant qu'un peloton de la garde indigène rendait les honneurs et que la musique du R.I. C. se faisait entendre.

L'Amiral et Madame Decoux devaient de nouveau emprunter la digue vers 14 h. 30 pour se rendre à terre et, finalement, vinrent prendre place dans la tribune officielle pour assister aux dernières régates.

On remarquait dans la foule très dense qui se pressait sur l'embarcadère M. le secrétaire général et M^{me} Delsalle accompagnés de leurs filles ; M. Garreau, ministre de France à Bangkok ; le contre-amiral Bérenger ; M. Baylin, directeur de la Banque de l'Indochine, président du C.N.H. ; M. Hurssin, président de la Société de Nam-Dinh ; M. Meurrier, directeur du port de Haïphong, le docteur Forest, etc.

Dès leur arrivée, on assista à une course de baleinière entre deux équipes du « Lamotte-Picquet », aux finales, et régates de jonques annamites.

Au cours du champagne d'honneur qui suivit, l'Amiral Decoux remit lui-même les coupes et prix aux équipes victorieuses.

La fête, très réussie, prit fin vers 18 heures après le départ du Gouverneur. Il convient de féliciter tous les dirigeants du Cercle nautique de Doson, en particulier MM. Brun-Buisson, Dufas et Brochard qui se dépensèrent sans compter au cours de ces deux jours et qui assurèrent à ces régates une organisation et une correction parfaites ; la réussite de cette fête est en grande partie leur œuvre.

Voile

¹⁷ Jean Roger Hautier (1888-1976) : E.C.P., ingénieur en chef des travaux du jour de la Société française des charbonnages du Tonkin.

RÉSULTATS TECHNIQUES
Coupe du CND

Werts (Baie d'Along) 2 h 05 — 39
Gil (Hanoï 3 h 00 — 49
Lapicque(Baie d'Along) 2 h 58 — 18
Guionaud (Hanoï), 2h 04 — 45
Lepamentier (Doson) 2 h 30 — 32
Cord'homme (Doson) 2 h 15 — 05
Maguière (Namdinh) 3 h 11 — 34
Petitpierre[Namdinh] 2 h 49 — 37

Coupe Brochard

M^{lle} O. Dubois (CNBA)
M. Kolb (Doson)
Guioneaud (Namdinh)
Madame Gil (Hanoï)
M^{lle} Guioneaud
M^{lle} Lapicque
Dubois
Kolb (non arrivée)

Coupe Lafay (Yatchs de croisière)

Isis III (Hautier, CNBA) —
Janik (Cord'homme)
Jabotte (Lamasse)
Saint-Yves (Guillou) ces deux bateaux encalminés, n'ayant pu terminer le parcours dans l'heure prescrite, n'ont pas été classés.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL À HONDAU
(*L'Écho annamite*, 24 décembre 1941)

Hanoï, 28 décembre. — Dans la matinée du dimanche 28 décembre, le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, s'est rendu dans l'île de Hondau près de Doson. Il était accompagné de M. Berjoan, résident de Kiên-An, du capitaine de corvette Ardiel, commandant la marine à Haïphong, et de M. Meunier, directeur du port de Haïphong.

Au cours de sa visite, M. le gouverneur général a remis la croix de chevalier de l'ordre royal du Cambodge à M. Agostini, maître de phare de Hondau, et des médailles d'honneur à cinq employés du phare et du pilotage.

Ces décorations ont été décernées en souvenir d'un acte de sauvetage accompli par M. Agostini et des employés, qui, le 2 novembre dernier, au péril de leur vie, ont réussi à ramener sains et saufs des pêcheurs dont la jonque était en perdition au cours d'une violente tempête. (Arip)

Curieuse initiative sociale
(*L'Écho annamite*, 30 septembre 1943)

Hanoï, 28 sept. — (Par circulaire N° 191-N/F — CIR du 21 septembre 1943). — M. le gouverneur général vient de décider d'autoriser la caisse des pensions civiles de

l'Indochine à accorder des prêts aux fonctionnaires, employés et salariés français en vue de leur permettre de faire construire des villas dans les stations balnéaires ou d'altitude indochinoises (Chapa, Tamdao, Doson, Hongay, Dalat, Bana, Bachma, Samson, Cualo, Cuatung, Nhatrang, Cap St-Jacques, Kep, etc.) ou dans les grandes villes de l'Indochine où ils peuvent résider. [...]

LES STATIONS BALNÉAIRES DU TONKIN
DOSON
par X

(Indochine, hebdomadaire illustré, 13 janvier 1944) ¹⁸



'ENFONÇANT profondément dans la mer, entre le Cua-Câm et le Cua-Van-Uc, par une succession de collines dont les jeunes bois de pins laissent voir de coquettes villas audacieusement fixées sur les pentes ou tapies avec paresse le long des plages, Doson est une presqu'île longue de sept kilomètres, étroite, tortueuse, orientée sensiblement N.-N.-O.-S.-E., découpée en plusieurs criques par des éperons rocheux.

Le massif est composé de grès quartzifères, qui ont résisté à l'érosion ; son origine géologique est la même que celle de la baie d'Along. Avant la conquête du bas-delta par les apports fertilisants des fleuves tonkinois, c'était, sans doute, un chapelet d'îlots et de récifs où la mer, dans ses colères, brisait ses vagues avec une sourde clameur.

Une tradition orale veut que les premiers habitants de Doson soient des pêcheurs originaires du Thanh-hoa, jetés sur la presqu'île par une de ces tempêtes si fréquentes pendant la mousson du S.-E. D'autres prétendent que la souche véritable est formée par des familles de Hung-yên parties à la conquête de nouvelles terres ou fuyant les rigueurs de la justice.

Cette même revue (numéro du 17 septembre 1942) a conté la charmante légende qui est à l'origine des combats de buffles que le dixième jour du 8^e mois voit se dérouler devant le Dinh-Chung de Dobai. Le folklore régional est également riche de l'histoire de Bà-Dê, dont la mort tragique a inspiré de nombreux poètes ; son âme erre encore dans les nuits d'orage, et un cénotaphe lui a été dressé sur un rocher au nord de la villa Joséphine. La voici, dépouillée de tout artifice, telle que me l'a narrée un vieux pêcheur :

Bà-Dê était une jeune fille de la famille des Dao, originaire du village de Ngoc-xuyêñ ; sa beauté, sa voix très pure et très forte lui attiraient la jalousie de ses compagnes.

Un prince des Trinh, fuyant la révolution, s'était caché dans une des grottes de Doson lorsqu'il entendit un jour, une voix dans le vallon :

Tay càm bán nguyêt xênh xang,
Bao nhiêu thôô môc lai hàng tag la.
Anh-hùng vi biết tay ta,
Rông mây gap gô at là thanh-danh.

(Sous la fauille que je manie avec grâce, combien de plantes et d'herbes se courbent. Si quelque haut personnage me connaît, je deviendrai très grande.)

C'était Bà-Dê qui chantait, en coupant de l'herbe.

¹⁸ Archives de Germaine Pailhoux, née Guyonnet. Remerciements à Anne-Sarah David et Pierre du Bourg. Numérisation Alain Léger.

Amusé, le prince royal l'appela et lui promit de la faire venir à la cour dès que Les circonstances lui permettraient de regagner la capitale ; il oublia son serment. Bà-Dê était enceinte, et les moeurs villageoises de l'époque témoignaient d'une extrême rigueur pour les filles-mères. Son histoire ne fut crue de personne, et on décida de jeter la pécheresse à la mer. Malgré la lourde pierre attachée à son cou, Bà-Dê revint deux fois à la surface, attestant ainsi de la véracité des faits et de son innocence ; les bourreaux durent se servir de longs bambous pour la tenir immergée jusqu'à ce qu'elle mourût.

L'anniversaire de cette tragique noyade est un motif de pèlerinage le 26^e jour du 1^{er} mois annamite.

* * *

Sur ces collines et ces plages, isolées du delta par le sông Do-Hông, battues par les vents et les orages, de petits hameaux de pêcheurs ont vécu longtemps ignorés ; les seules visites qu'ils recevaient étaient celles des pirates chinois de la Cac-bà.

La grande victoire de Trân-Hung-Dao sur les troupes mongoles en 1288, le soulèvement de Lê-Loi en 1420 contre le joug chinois, n'ont peut-être eu aucun écho dans la presqu'île ; et on peut même douter qu'elle ait participé à la vie de l'usurpateur Mac-Dang-Dung, lorsqu'il établit sa capitale dans le *phu* de Kiên-thuy, à quelques dizaines de kilomètres de la station actuelle.

En 1880, Jean Dupuis y aborda, mais ne fit qu'une exploration sommaire des lieux. C'est en 1886 que MM. Vlaveanos, Costa et Gouma « découvrirent » Doson et, conquis par la salubrité de son climat, conseillèrent ses plages aux familles désireuses de fuir la lourde torpeur de l'été tonkinois. Ils furent écoutés par quelques audacieux qui, à cheval à travers les fondrières et les marécages ou sur de rustiques sampans côtiers, risquèrent le voyage et construisirent des paillotes. Les années suivantes, une compagnie de commerce, puis les Douanes, établirent un service régulier hebdomadaire, connu des vieux Haïphonnais sous le nom de « chaloupe des maris » ; celle-ci ne pouvait approcher des plages, et les estivants devaient avoir recours aux pêcheurs qui les portaient à terre sur leurs barques ou à dos d'homme. Une route reliant Haïphong à la presqu'île fut entreprise en 1891 et achevée en 1892. À cette même époque, le résident de Kiên-an y fit construire une villa ; son exemple fut aussitôt suivi par une dizaine de familles et les maisons en briques devinrent chaque année plus nombreuses. L'apparition des premières automobiles, en rendant les communications plus rapides, favorisa encore le développement de la station. Peu à peu, la route remplaça le sentier, et l'on peut actuellement circuler dans toute la petite cité sur une excellente voie en grande partie asphaltée.

Ce centre d'estivage est aujourd'hui très connu, très fréquenté. Ses facilités d'accès, son aspect pittoresque, son accueil riant, son climat sain lui gagnent tous les suffrages et, de mai à octobre, la Grande Plage, la baie Clateau, la baie des Pilotes et la baie du Pagodon connaissent une grande animation. Cent cinquante villas, trois hôtels, plusieurs restaurants ne suffisent pas à la foule des estivants.

* * *

La presqu'île mérite pleinement la faveur que lui accordent le Tonkin et le Nord-Annam. Sentinelle avancée des terres sur les eaux, son massif est sans cesse battu par la brise marine qui lui apporte sa fraîcheur et donne à tous santé et vigueur. C'est pendant les mois chauds que Doson connaît ses plus grands succès, mais son charme est encore plus vif au printemps et à l'automne, lorsque l'absence des fortes chaleurs

permettent, tout le jour, les longues promenades ou des courses en mer au large de Hon-dâu ; et les dimanches de l'arrière-saison redonnent à la petite cité une vie intense de quelques heures.

Sa population fixe est, dans sa très grande majorité, constituée par les villages des pêcheurs qui frangent la côte rocheuse. La population européenne était peu nombreuse jusqu'à ces derniers temps ; elle s'est considérablement augmentée aujourd'hui de toutes les familles haïphonnaises qui ont fui les récents bombardements. La station jouit actuellement d'une grande affluence et connaît, comme sa voisine la mer, ses heures quotidiennes de flux et de reflux.

*
* * *

C'est un arrêté du gouverneur général Klobukowski, en date du 18 mai 1909, qui a érigé Doson en centre urbain. En 1911, le territoire fut divisé en trois zones, précisées en 1929. L'homologation fut entreprise en 1933 et l'immatriculation ordonnée le 27 mai 1940.

Le centre fut placé le 31 décembre 1921 sous l'autorité du délégué du résident-maire pour la région suburbaine de Haïphong, siégeant à Hai-an. Un arrêté du Gouverneur Général du 29 février 1924 le rendit à la province de Kiên-an.

Une vigoureuse impulsion a été donnée ces derniers temps aux travaux d'urbanisme qui comprennent notamment : la construction de deux routes, l'une reliant la villa de la résidence à la Maison de Jeunesse, l'autre longeant la côte de la villa Saint-Mathurin jusqu'aux terrains militaires ; l'aménagement d'un terrain de sports au pied du poste militaire ; l'établissement d'un marché et d'un abattoir dignes du centre ; la révision du plan du village des Pêcheries, où chaque maisonnette posséderait désormais un potager.

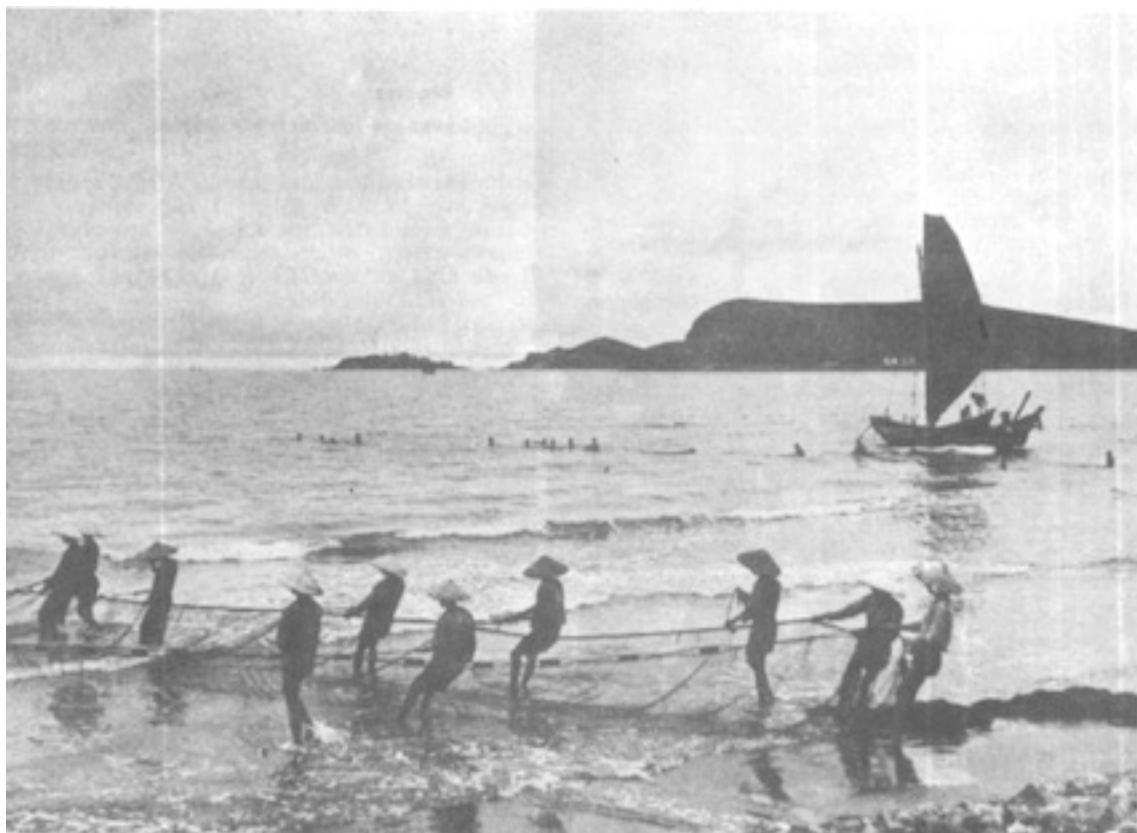
Le Cercle nautique de Doson possède une installation très coquette ; skiffs, aquaplane, hors-bord et dinghies font la joie des sportifs pendant les vacances. Chaque année, des régates obtiennent un très grand succès et attirent sur la plage tout ce que le Tonkin compte de fervents de la voile.

Signalons enfin que la jetée du Cercle, endommagée par le typhon du 11 novembre 1942, est, depuis le 19 juin 1943, en voie d'allongement et de renforcement ; ces travaux sont effectués sous la direction du Service maritime du port de Haïphong et donneront au Cercle deux postes d'accostage sûrs, même par mauvais temps.

Le bienveillant intérêt que l'amiral Jean Decoux porte à l'embellissement de la station est un sûr garant de la pleine réussite des ouvrages entrepris.

*
* * *

Mais l'attention des hautes autorités indochinoises ne s'est pas bornée au mieux-être des estivants ; un gros effort est fait pour venir en aide aux pêcheurs de Ngoc-kuyên. Une, coopérative vient d'être créée, qui a pour but d'encourager, de garantir et de faciliter les opérations de ses membres concernant la pêche, ainsi que la transformation, la conservation, le transport et la vente au consommateur des produits bruts ou transformés de leur activité. Elle semble appelée à connaître un très grand succès.



La sortie du filet. Au loin, la pointe de Doson et l'île de Hon-Dau

Les aléas inhérents à la pêche, dont les difficultés sont aujourd'hui grandissantes, tant en raison des circonstances particulières à notre époque qu'en conséquence du manque de jute et de ramie nécessaires à la confection et à la réparation des filets, permettent difficilement de compter sur une production fixe comme dans la plupart des autres industries. Il semble cependant que les pêcheurs de Doson seront bientôt capables de fournir bon an mal an 80 à 100 tonnes de poissons, dont la plus grosse part servira à l'approvisionnement des grandes villes du Delta.

Il faut aussi noter la fabrication de « mamtôm » (saumure de crevette) qui atteint annuellement 30 tonnes et couvre les besoins alimentaires de la population annamite de Doson et ses environs, et d'une partie de Haïphong.

*
* *

Station estivale réputée et centre de pêche important, la presqu'île de Doson tient une part importante dans la vie du Tonkin. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour, tant du point de vue balnéaire que du point de vue économique, permettent d'augurer très favorablement de son avenir.

Nº 589
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 juin 1944, p. 696-697)

5 JUIN 1944

M. Lagauzère René, [pharmacien](#), demeurant à Haïphong, boulevard Paul-Bert, n° 58, est autorisé à occuper une parcelle du domaine public maritime d'une superficie de

220 m² située sur le rivage de la mer dans la baie du Pagodon à Doson et sur laquelle est édifié un pavillon de 70 m² de surface couverte, conformément aux indications du plan annexé au présent arrêté.

LES FRANÇAIS DÉBARQUENT DES RENFORTS À TOURANE
Les Vietnamiens concentreraient 10.000 hommes dans la région Hué-Tourane
(*Combat*, 13 décembre 1946)

Au Tonkin, la situation est toujours extrêmement trouble : les guérillas vietnamiennes, ce sont les Vietnamiens eux-mêmes qui nous l'apprennent, ont détruit le pont de Niem, entre Haïphong et Kiênan. De leur côté, les troupes françaises tentent, sans y être parvenues encore, de rétablir la liaison avec Doson, situé à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Haïphong.

LES COMBATS CONTINUENT AU TONKIN
dans le triangle Hanoï-Haïphong-Langson
(*Combat*, 15 décembre 1946)

Une dépêche de Saigon à l'A.F.P. déclare :

« Selon les milieux officiels vietnamiens, des navires de guerre français bombarderaient la ville de Doson, station balnéaire à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Haïphong.

Ces mêmes milieux rappellent qu'aux termes de l'accord d'état-major franco-vietnamien du 3 avril dernier, les troupes françaises n'étaient pas autorisées à s'installer à Doson.

C'est sur l'insistance du commandement français, déclarent-ils, et dans un esprit amical que les autorités vietnamiennes ont consenti par la suite à autoriser l'arrivée à Doson d'un nombre limité de soldats français pour un séjour de convalescence.

Les milieux officiels français déclarent que cette information « est certainement inexacte ». Ils confirment que Doson est un centre de convalescence et soulignent que la population de cette ville est presque toute française. »

À Doson, les Suisses du Tonkin ont célébré leur fête nationale
(*L'Entente*, 7 août 1951)

Chaque année, les sujets helvétiques du Nord Viet-Nam qui, on le sait, sont gens de traditions, se retrouvent en quelque ville tonkinoise pour célébrer en aparté et avec beaucoup de cordialité, leur fête nationale. Cette année, c'est Doson, et plus précisément le « Castelet », bien connu, de la Plage des Mathurins, qui avait été choisi pour ce rendez-vous annuel et sacré en quelque sorte. On était donc venu d'Hanoï et d'Haïphong vers la presqu'île bienheureuse où le chaleureux été bat son plein.

La fête, intime mais non moins sympathique comme d'habitude, débute, comme il se doit, par un copieux repas et l'on goûta aux excellents plats du « Castelet » préparés et servis par les soins de M^{me} et M. Jean Simart.

Parmi les convives, on reconnaissait notamment :
de Hanoï : le docteur Daulte, délégué de la Croix-Rouge Internationale ; M^{me} et M. Deslex, des Établissements Nestlé* ; M. Heice, des Établissements Négelen ;
de Haïphong : M. Schmitt, agent consulaire de Suisse p.i. et M. Birckel, tous deux des Ets Diethelm* ; M^{me} et M. Schyrr, des Ets Optorg*.

On remarquait avec plaisir la jeune et charmante Jane Deslex en costume vaudois et son frère Paul, costumé en petit berger helvétique.

C'est la coutume, Suisse, qu'à minuit, le soir de la fête nationale, toutes les cloches du pays, sonnent gaiement à l'unisson. Hélas, il n'y a plus de cloche à Doson. Les convives helvétiques se rassemblèrent donc dans les jardins du Castelet et autour d'un feu de joie, entonnèrent des chansons de la patrie lointaine.

Étude de Mes Denarié et Ratel
Avocats près la Cour d'Appel de Hanoï
26, rue Francis-Garnier
HAÏPHONG
VENTE SUR LICITATION
(*L'Entente*, 17 avril 1953)

Au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des criées du tribunal mixte de première instance de Haïphong siégeant au Palais de Justice à Haïphong, boulevard Bonnal, n° 41.

Le mercredi 6 mai 1953 à 8 h 30 du matin

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par la deuxième chambre du tribunal civil de première instance de Nice, en date du 31 juillet 1952, enregistré à Nice, actes judiciaires, le 26 août 1952, volume 872 bis, folio 19 numéro 137.

Et aux requête, poursuite et diligence de :

1° — Monsieur DEVELEY, Alfred, Werner, demeurant à Nice, villa Lucky, avenue de Picardie, agissant tant en son nom personnel que comme tuteur légal de ses enfants mineurs GERARD et CHRISTIAN.

2° — Monsieur DELEVEY Bertrand Marc, demeurant à Nice, villa Lucky, avenue de Picardie,

3° — Madame JASMIN Josette, Lucie, Louise, Émilienne, épouse de M. BRIDEY, Marcel Hubert, demeurant à Nice, villa Lucky, avenue de Picardie, et monsieur BRIDEY pour assister et autoriser son épouse.

Ayant pour avocats, maîtres DENARIE et RATEL, avocats près la cour d'appel de Hanoï, demeurant à Haïphong, 26, rue Francis-Garnier.

En présence ou eux dûment appelés :

1° — Monsieur Louis Pierre JASMIN, demeurant à Paimpol, colicitant.

2° — Madame JOURDAN Marie, Louise veuve de monsieur RIEUL Louis, demeurant à Nice, Villa Lucky, avenue de Picardie, agissant en sa qualité de subrogée tutrice des mineurs GERARD CHRISTIAN DEVELEY,

Il sera procédé le 6 mai 1953, à 8 heures trente du matin, à l'audience des criées du tribunal mixte de Haïphong, séant au Palais de Justice à Haïphong, boulevard Bonnal, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

1° — Un immeuble sis à Doson, au lieu-dit « XOM VAN HOA » ou « baie Cateau, ou « plage des Mathurins » consistant en un terrain de 1.093 mètres carrés environ sur lequel est édifiée une construction à étage à usage de maison d'habitation, avec cour, jardin et dépendances et borné :

— à l'est par M^e Chevalier ;
— au nord par la traverse n° 1 (route de la Plage) ;
— à l'ouest par la limite du domaine public telle que le figure au plan cadastral de Kien-An,
— au sud par M. Aubouy.

2° — le bénéfice de l'occupation temporaire d'une parcelle du Domaine public d'une contenance de 1.322 mètres carrés, située dans la Zone des cinquante pas géométriques entre l'immeuble ci-dessus désigné et la route de Hon-Dau. sous réserve du renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire.

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la somme de 200.000 p. 00 formant la mise à pris fixée par le jugement du tribunal civil de Nice du 31 juillet 1952

Les enchères ne pourront être inférieures à 2.000 p. 00

Fait et rédigé à Haïphong, le ... par maîtres DENARIE et RATEL, avocats poursuivants.

Cartes postales de Doson :

<https://www.aavh.org/?p=1289>
<https://www.aavh.org/?p=1295>
<https://www.aavh.org/?p=1318>
<https://www.aavh.org/?p=1322>
<https://www.aavh.org/?p=1323>
<https://www.aavh.org/?p=1324>
<https://www.aavh.org/?p=1325>
